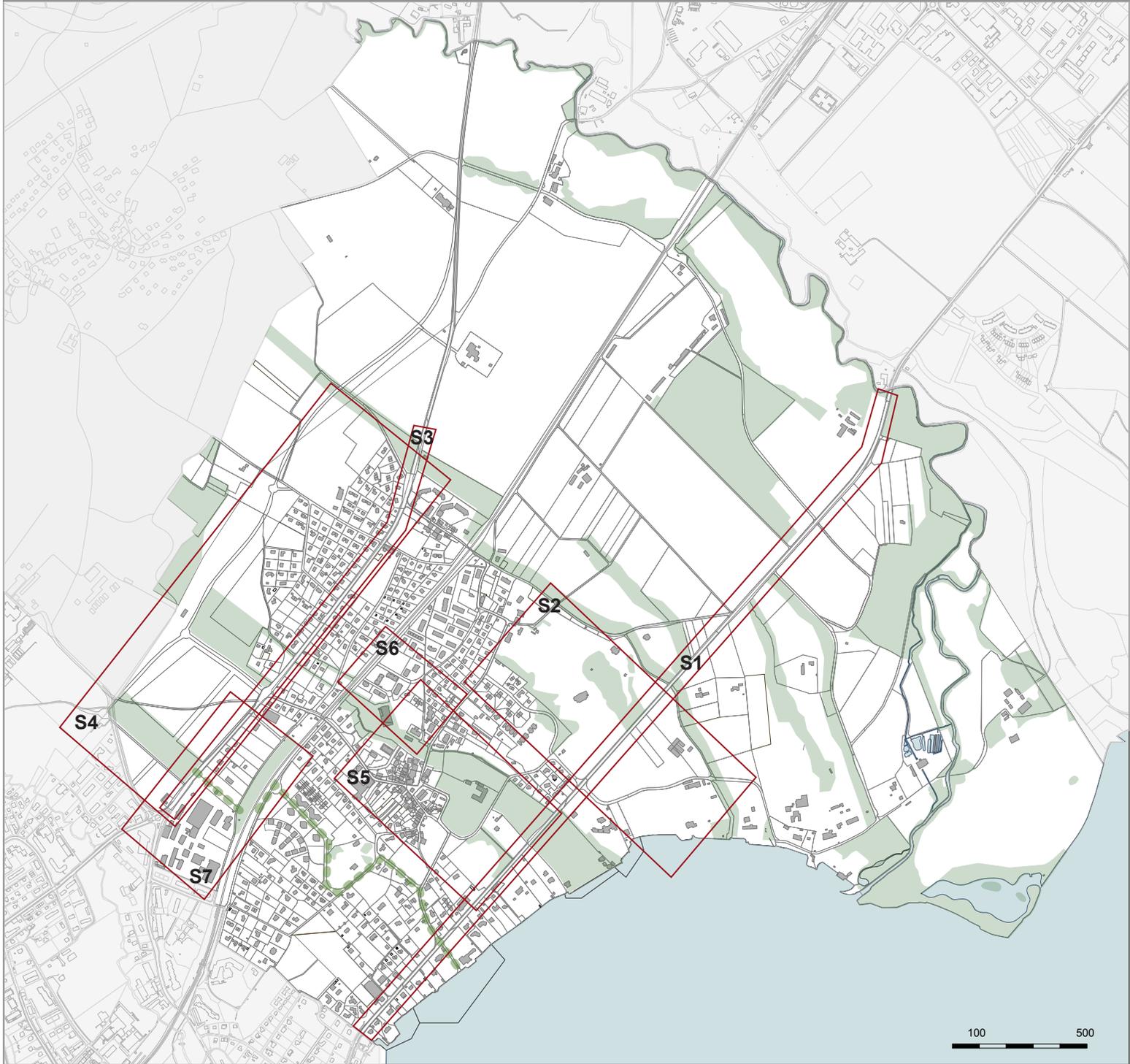


PARTIE 3 : MESURES D'AMÉNAGEMENT
Programme de priorités et études sectorielles

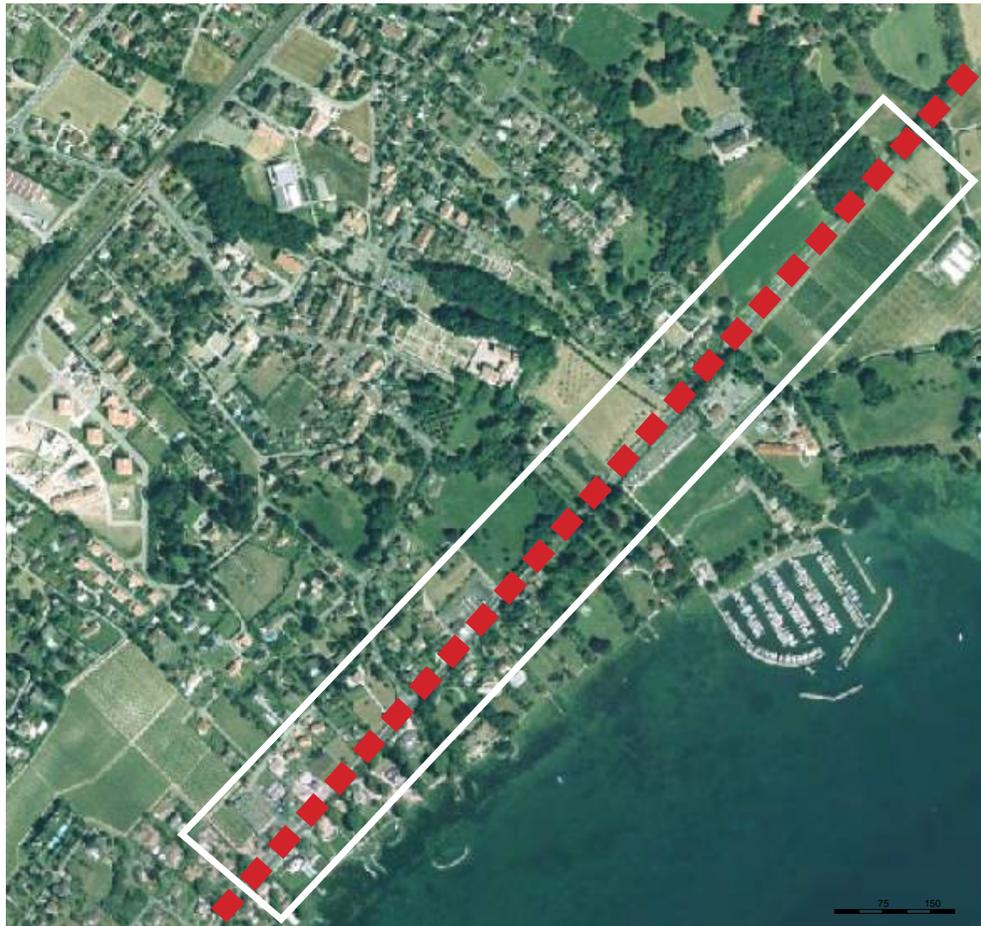


ETUDES SECTORIELLES172
INTENTIONS PAYSAGERES201

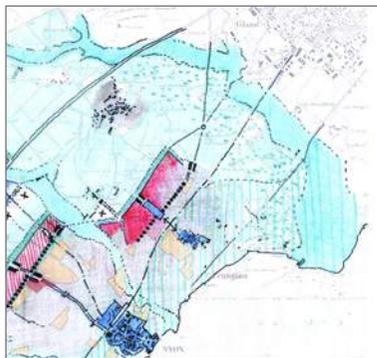


S1. Route du Lac (RC1)	174
<i>Fiche de coordination S1</i>	<i>175</i>
S2. Jardins de Prangins.....	187
<i>Fiche de coordination S2</i>	<i>179</i>
S3. Route de l'Etraz (RC30b).....	182
<i>Fiche de coordination S3</i>	<i>183</i>
S4. RDU.....	186
<i>Fiche de coordination S4</i>	<i>187</i>
S5. Le centre.....	190
<i>Fiche de coordination S5</i>	<i>191</i>
S6. Les Morettes.....	194
<i>Fiche de coordination S6</i>	<i>195</i>
S7. Novartis.....	198
<i>Fiche de coordination S7</i>	<i>199</i>

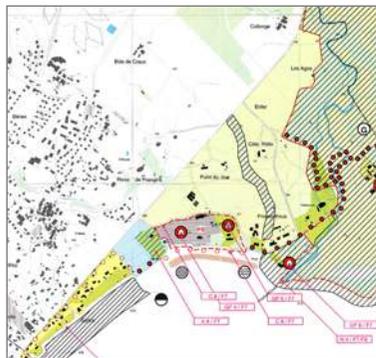
S1. Route du Lac (RC1)



■ ■ RC1, avec modération du trafic



SDAN



Rives du lac

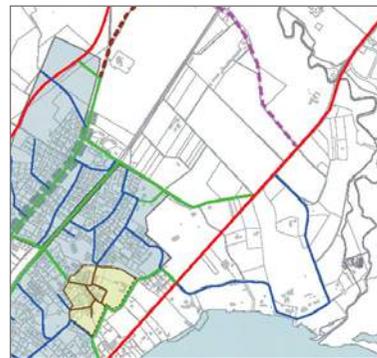


Schéma de circulation



Mobilité douce

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif: La route du Lac a été aménagée alors que l'autoroute A1 n'existait pas. Elle était donc chargée d'écouler tout le trafic de transit. Actuellement, la fonction de cette route a changé. Même si elle doit encore écouler du trafic de transit, elle joue également un rôle local important. Son tracé est par ailleurs bordé d'habitations et d'activités. Il y a donc lieu de revaloriser cette route à long terme et de lui donner un rôle plus local et un caractère plus paysager. Il s'agit également d'améliorer la sécurité des usagers y circulant (véhicules, deux roues et piétons), y accédant (bordiers et utilisateurs des activités riveraines) et la traversant.

Analyse: Malgré l'arrivée de l'autoroute, la charge de trafic et les nuisances occasionnées ont changé progressivement la route en un axe polluant et dangereux. Par ailleurs on peut constater que l'urbanisation est de plus en plus forte sur ses abords et on observe un manque de coordination et des lacunes dans les aménagements, comme l'absence de pistes cyclables ou de tout type de support pour la mobilité douce.

Objectifs : Respecter les limites d'immissions sonores légales, modérer la circulation et créer des pistes cyclables. S'inspirer de l'approche en cours de requalification de la RC1 entre Mies et Founex. Dans l'ensemble ce type de réaménagement doit tendre vers une approche globale assurée à l'échelle intercommunale.

MISE EN OEUVRE

- Négociation avec l'Etat pour un nouveau statut de la route
- Coordination avec l'Etat pour confirmation de la conformité avec le Plan directeur des rives du lac
- Coordination avec les projets de développement
- Coordination avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (mesure subventionnée par la Confédération)
- Coordination avec la commune de Nyon et la région
- Elaboration d'un projet d'aménagement de la route en zone modérée avec les communes limitrophes
- Requête aux autorités pour la construction et la réalisation du projet.

LOCALISATION

Route cantonale RC1, également appelée Route du Lac

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Etat

Commune de Prangins

Région

(En coordination avec les instances de coordination SDAN)

Propriétaires

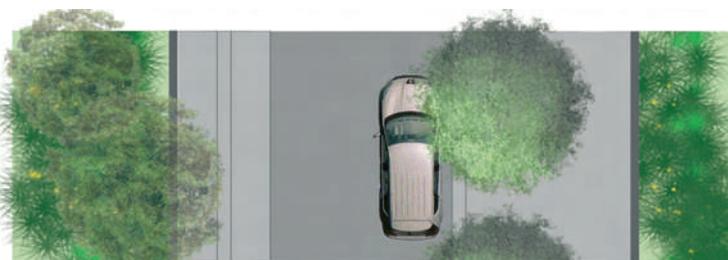
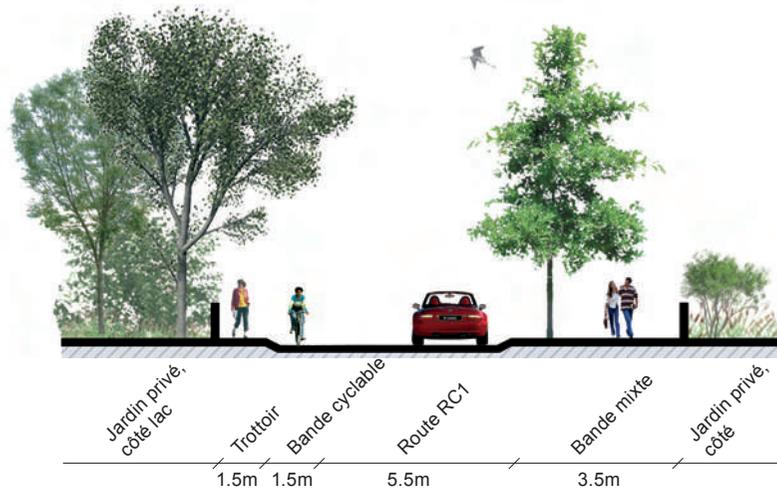
Etat

S1. RC 1

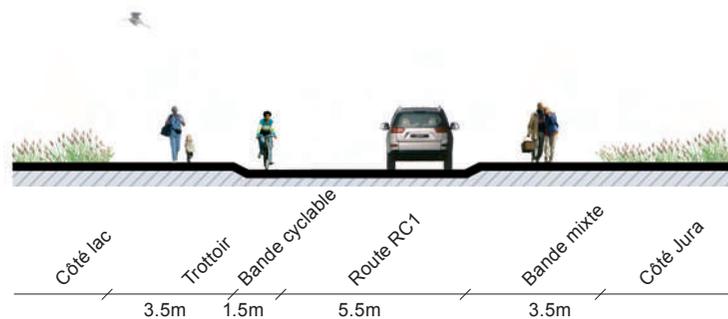
Projet à titre indicatif



-  RC1
-  Mobilité douce
-  Porte d'entrée
-  Plateforme
-  Emprise de l'espace public
-  Aménagement paysager particulier (végétation basse)
-  Equipement existant
-  Conserver la vue
-  Séquences d'aménagement



Séquence 1



Séquence 3

COUPES DE PRINCIPES (à titre indicatif)

Jardins privés

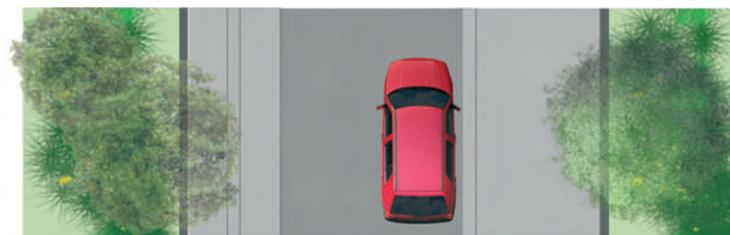
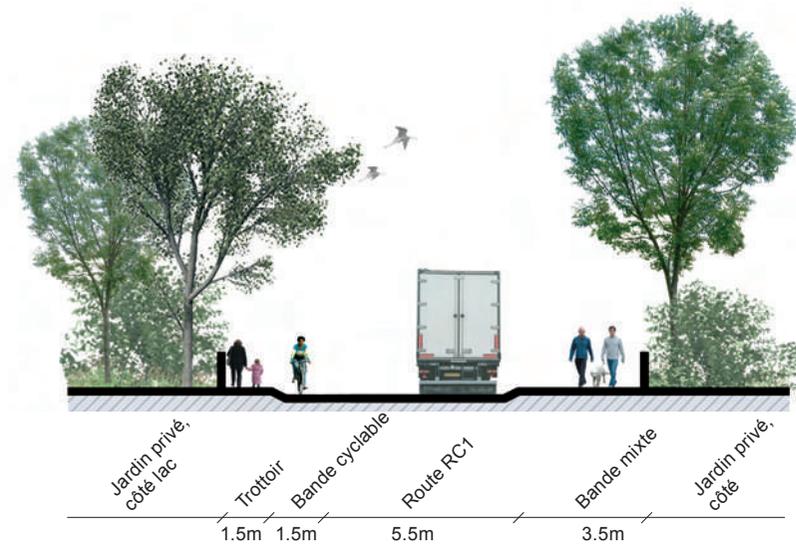
De part et d'autre de la route, ce sont les plantations des jardins privés qui amènent la majeure partie de la végétation. Elle est visible au piéton comme au conducteur au-delà de limites plus ou moins franches (mur, clôture, haie, etc). Les végétaux sont variés en tailles et en espèces.

Arbres d'alignement (mail arboré)

L'axe routier est planté sur une portion par un alignement d'arbres haute tige. Ces arbres au caractère urbain marquent l'entrée de ville côté lac, tout en accompagnant le parcours du piéton sur le trottoir nord.

Végétation basse

Un traitement végétal particulier est réservé à la proximité de la route dans l'axe nord-ouest/sud-est du château au lac. Ici, aucun arbre n'est planté afin de conserver ce cône visuel, depuis le château comme depuis les trottoirs de la RC1. Une végétation basse et buissonnante n'excédant pas 1,50 m accompagne les larges trottoirs.

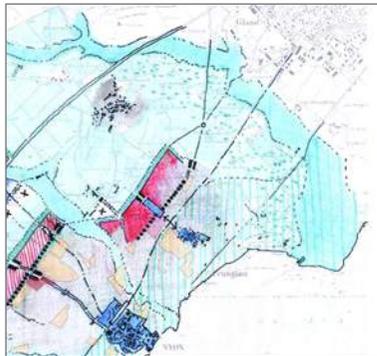


Séquence 2

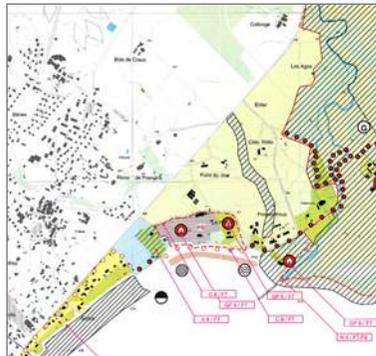
S2. Jardins de Prangins



- Potentiel de développement notamment pour activités à haute valeur ajoutée
Site paysagé
- PPA Eglantine



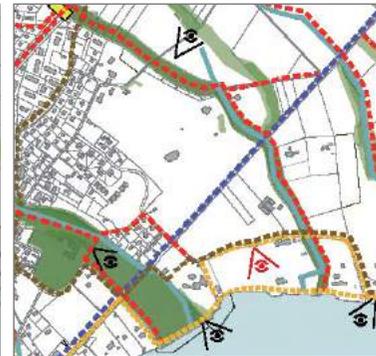
SDAN



Rives du lac



Plan de zones



Mobilité douce

Instaurer une zone près du lac pour l'implantation prioritaire d'entreprises de prestige

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif : Les terrains situés au bord du lac correspondent à une zone à occuper par plan spécial au sud. Les qualités paysagères sont particulièrement importantes dans tout le secteur.

Analyse :

- Projet en cours : desserte du site par les transports publics
- Bonne accessibilité par les transports individuels
- Privatisation importante du bord du lac
- Absence de promenade piétonne publique sur les rives du lac
- Patrimoine bâti et naturel important

Objectifs :

- Valorisation par la création prioritaire d'une zone d'activités à haute valeur ajoutée, de taille modeste, ainsi que du logement
- Amélioration des accessibilités par les transports publics
- Conserver le dégagement des vues

MISE EN OEUVRE

- Confirmer les possibilités d'amélioration des accessibilités par les transports publics
- Créer un cheminement le long des rives du lac
- Elaborer un cahier des charges pour les conditions d'implantation de futures activités (respect des vues)
- Pour les deux étapes notamment la deuxième, garantir la participation et l'accord des différents propriétaires concernés.
- Elaborer un cahier des charges pour la desserte du site en vue de l'élaboration d'un plan de mobilité inter-entreprises permettant de limiter les déplacements en transports individuels motorisés.

Fiche de coordination S2

LOCALISATION

Secteur entre le lac et la RC1.
Comprend une propriété privée d'importance et se situe dans le cône de vue de l'hôpital.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Privés

Confédération

Nota bene

Selon les instances régionales, le site pourrait remplir les critères pour l'implantation d'entreprises de prestige, les conditions précises étant à définir. Cette réflexion datant des années 2003-2005, le SDT précise que la localisation des sites d'exception et des sites stratégiques pour les entreprises doit être confirmée au niveau régional.

S2. Jardins de Prangins



-  Potentiel de développement notamment pour activités à haute valeur ajoutée Site paysagé
-  PPA Eglantine
-  RC1
-  Mobilité douce
-  Chemin des Rives : projet provisoire
-  Bâtiment en principe à sauvegarder
-  Arbres à conserver
-  Equipement existant
-  Conserver la vue

S2. Jardins de Prangins

Éléments à conserver

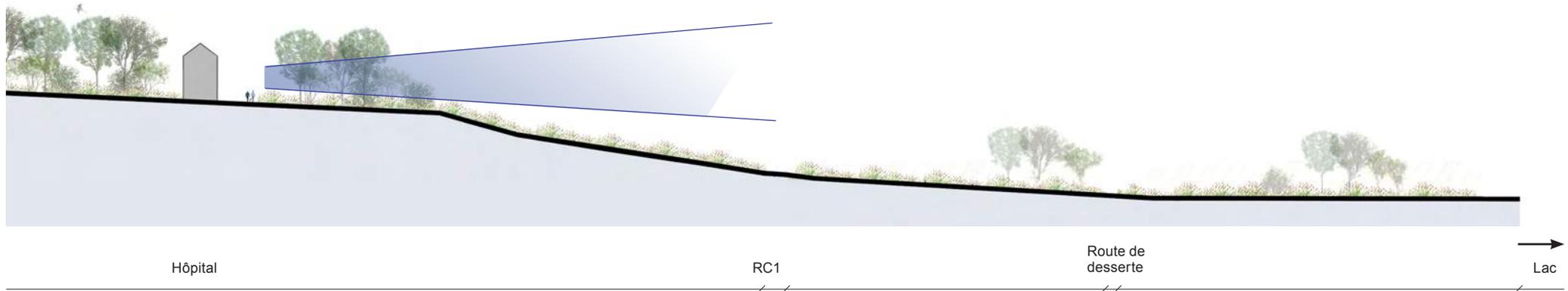
Lors des constructions de nouvelles entreprises, une attention particulière est donnée aux bâtiments historiques et aux arbres existants, principalement situés en bas de la parcelle. Ils sont à conserver afin de participer au caractère paysager du lieu. Ils sont complémentaires à un aménagement des espaces publics, et incitent les nouvelles constructions à respecter le site lors de leur implantation.

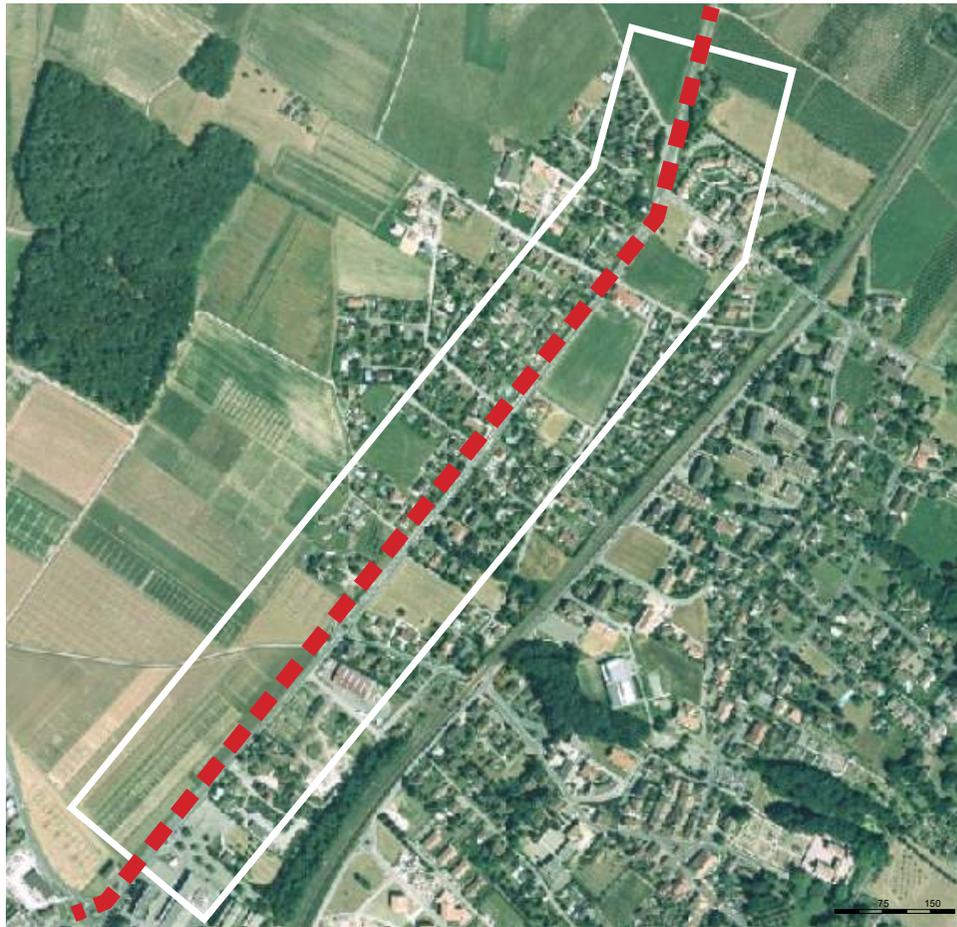


Manufacture Cartier à Villeret (CH)
Arch. Jean Nouvel



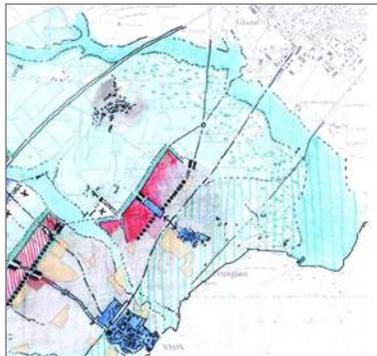
Dépôt Ricola à Mulhouse (F)
Arch. : Herzog & De Meuron





Route de L'Etraz, avec modération du trafic

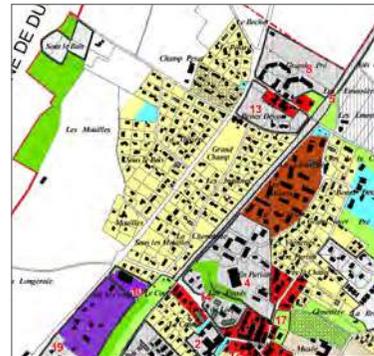
S3. Route de l'Etraz (RC30b)



SDAN



RDU - Feddersen & Klostermann



Plan de zones



Mobilité douce

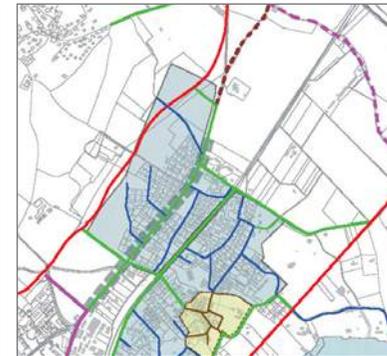


Schéma de circulation

Implantation de logements, d'activités et de commerces le long de la route requalifiée

Modération du trafic

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif : Cette route présente un fort trafic routier qui risque de s'aggraver temporairement, dès que le tronçon nyonnais de la RDU sera construit. Ce trafic s'accompagne de conséquences : nuisances sonores et insécurité.

Analyse : Compte tenu de la nouvelle organisation du réseau routier, il y a lieu de revaloriser cette route à long terme et de lui donner un rôle plus local et un caractère plus urbain. Il reste néanmoins à gérer la situation actuelle et la situation intermédiaire durant lesquelles un trafic important s'écoulera sur cette route. Il s'agit donc d'améliorer la sécurité aux abords de la route de l'Etraz et d'en réduire les nuisances.

Objectifs :

- Court terme : Trouver des solutions économiques pour améliorer la sécurité aux abords de cette route et en diminuer les impacts sur les habitations riveraines. Anticiper le moyen terme.
- Moyen terme : Absorber le trafic généré par la construction du premier tronçon de la RDU sur le territoire nyonnais.
- Long terme : Requalifier la route de l'Etraz en traversée de Prangins, de manière à lui redonner une fonction plus locale et un caractère plus urbain.

MISE EN OEUVRE

- Prévoir, par des instruments de planification adéquats, le changement d'affectation des deux bords de la route
- Coordonner ce changement d'affectation avec le projet de modération et d'aménagement de la route
- A court terme : améliorer la sécurité et réduire les nuisances
- A court et moyen terme : établir un nouveau projet d'espace public
- Coordonner la planification de la requalification de la route de l'Etraz avec celle de la RDU et des quartiers d'extension

Fiche de coordination S3

LOCALISATION

Route située entre la future RDU et la voie ferrée, desservant la zone industrielle Novartis et une zone résidentielle.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

Etat

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Etat

S3. Route de l'Etraz

Projet à titre indicatif

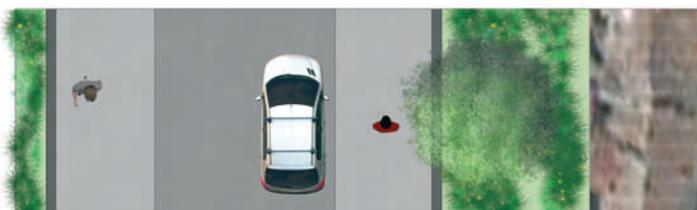
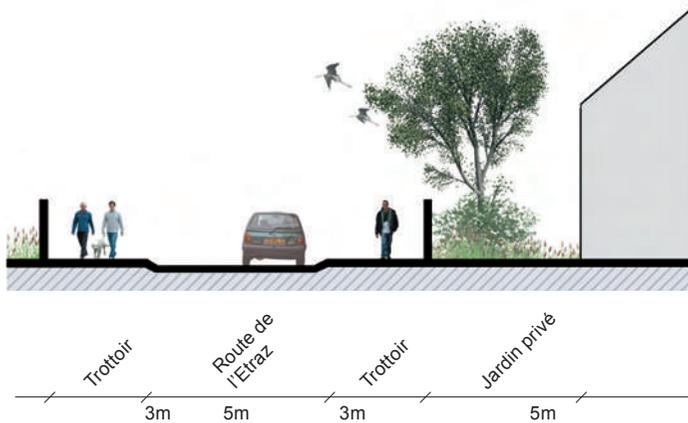


-  Route de l'Etraz (RC30b)
-  Emprise de l'espace public
-  Place publique
-  Alignement d'arbres
-  Placette
-  Front bâti continu
-  Bande paysagère tampon pour le secteur industriel
-  Zone mixte
-  Zone industrielle
-  Traitement particulier des traversées vertes

S3. Route de l'Etraz

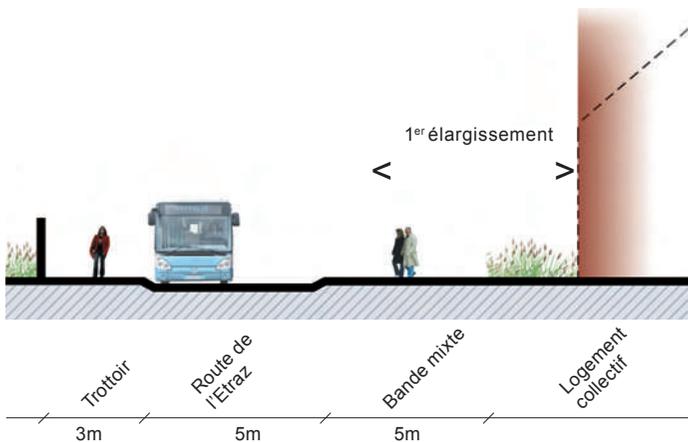
Des jardins privés vers une végétation urbaine

Les maisons individuelles sont progressivement remplacées par du logement collectif. Donc, à terme, la végétation actuellement privée présente sur une partie de la route est remplacée par des plantations d'alignement. Ce nouveau langage végétal va de pair avec l'ouverture des limites, les entrées des lotissements donnent alors sur la rue. Cet alignement d'arbres suit l'espace public le long de la route et s'interrompt lorsque les perpendiculaires piétonnes se raccrochent à cet axe, ouvrant l'espace sur les arrêts des TP qui seraient placés ici.

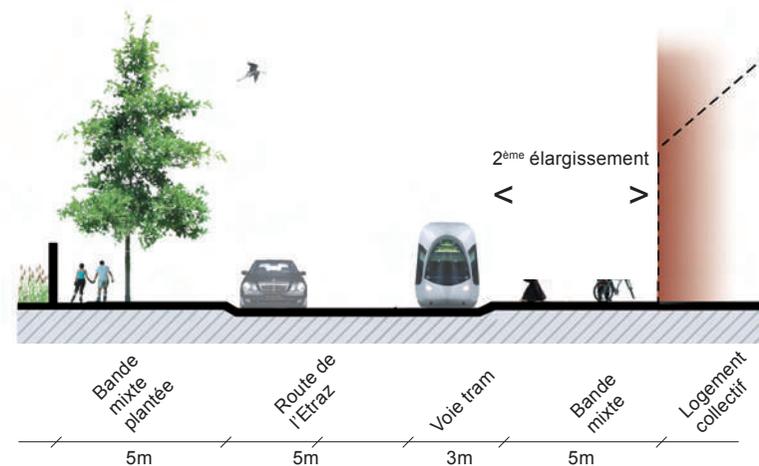


Route de l'Etraz, état actuel

COUPES INDICATIVES

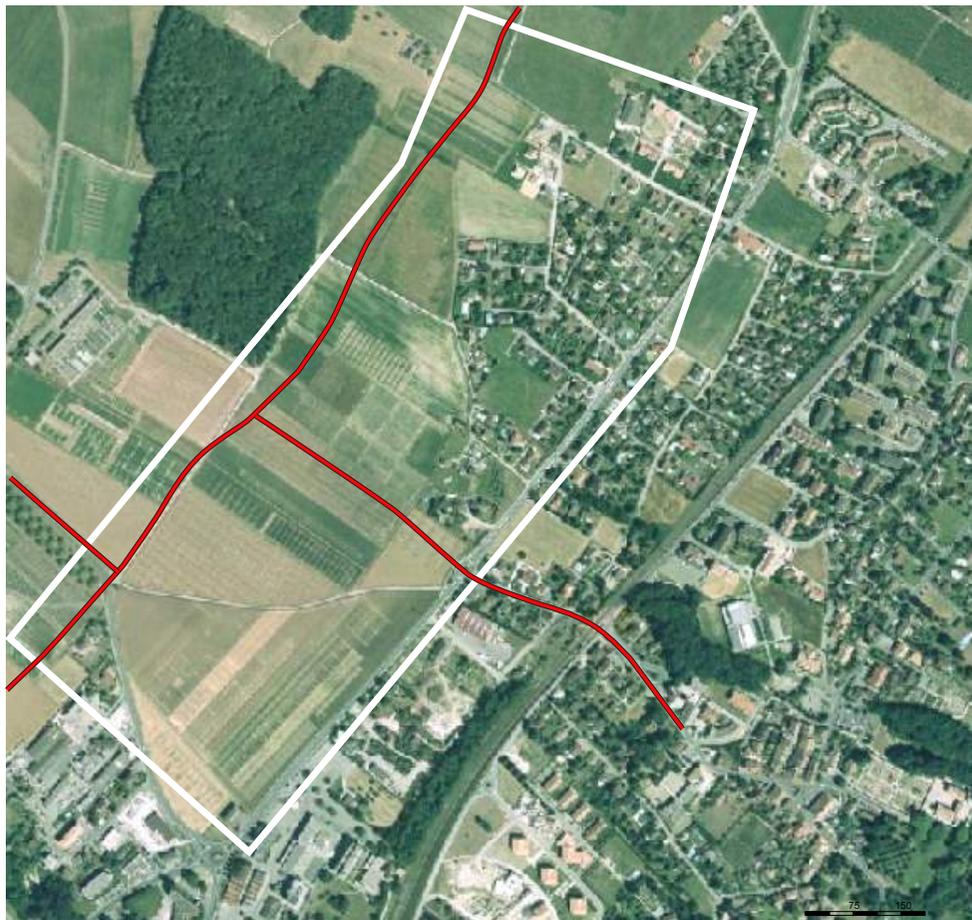


Variante Bus



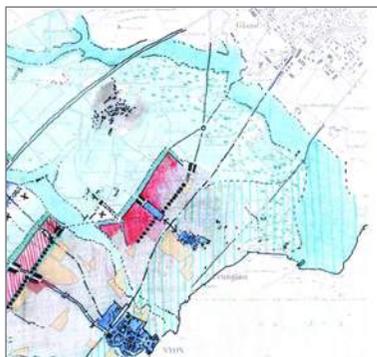
Variante tram

S4. RDU



 RDU

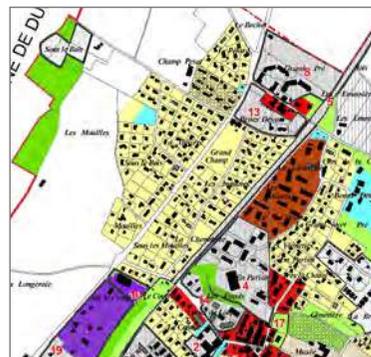
Images projet Feddersen & Klostermann



SDAN



RDU - Feddersen et Klostermann



Plan de zones

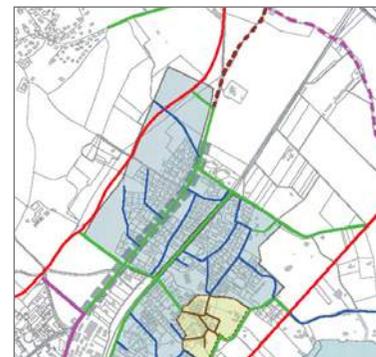


Schéma de circulation

Favoriser la densité et la mixité des nouveaux quartiers situés le long de la route de la RDU

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif : Le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise prévoit un développement important de la région (augmentation de sa population de l'ordre de 3'000 habitants et de 2'000 emplois supplémentaires d'ici 2020), notamment dans la partie compacte des communes d'Eysins, Nyon et Prangins.

Analyse : Cette croissance est due principalement au projet d'extension prévu au nord de la route de l'Etraz, sur des terrains de la Confédération desservis par la future route de desserte urbaine (RDU) et de nouvelles lignes de transports collectifs.

Objectifs :

- Réaliser un écoquartier bien desservi par les transports publics et par la mobilité douce
- Intégrer des ateliers d'artistes et des espaces de création
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle
- Créer des commerces de proximité
- Implanter des équipements
- Proposer des incitations communales pour favoriser les constructions Minergie (à faible consommation d'énergie)
- Étudier plusieurs variantes du tracé de la RDU.

MISE EN OEUVRE

Prévoir à long terme la densification des zones situées au nord de la route de l'Etraz selon les principes d'urbanisation préconisés par le SDAN et l'étude Feddersen & Klostermann, concernant la création de la RDU.

- Etablir les nouvelles affectations de ces secteurs en relation aux grandes lignes du développement communal
- Etudier les conditions d'établissement de ces nouvelles affectations
- Légaliser, par des instruments de planification adéquats, les nouvelles affectations de ces secteurs ainsi que la nouvelle route
- Etudier la possibilité de construire la RDU semi enterrée et en tous cas avec une butte arborisée en lieu et place d'une piste cyclable et d'une piste pour piéton. Avec les avantages de réduire au maximum les nuisances sonores ainsi que les coûts, car la terre enlevée pour construire la RDU serait utilisée directement sur place comme remblai utile.
- Etudier la possibilité de créer une zone artisanale et industrielle servant d'écran phonique contre les nuisances le long de la RDU. Avec cette option, il serait ainsi possible de créer des emplois à proximité des habitations qui seront construites tôt ou tard.

Fiche de coordination S4

LOCALISATION

Future route de desserte urbaine (RDU), au nord de la route de l'Etraz.

COORDINATION

Initiative

Conseil régional

Etat

Commune

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

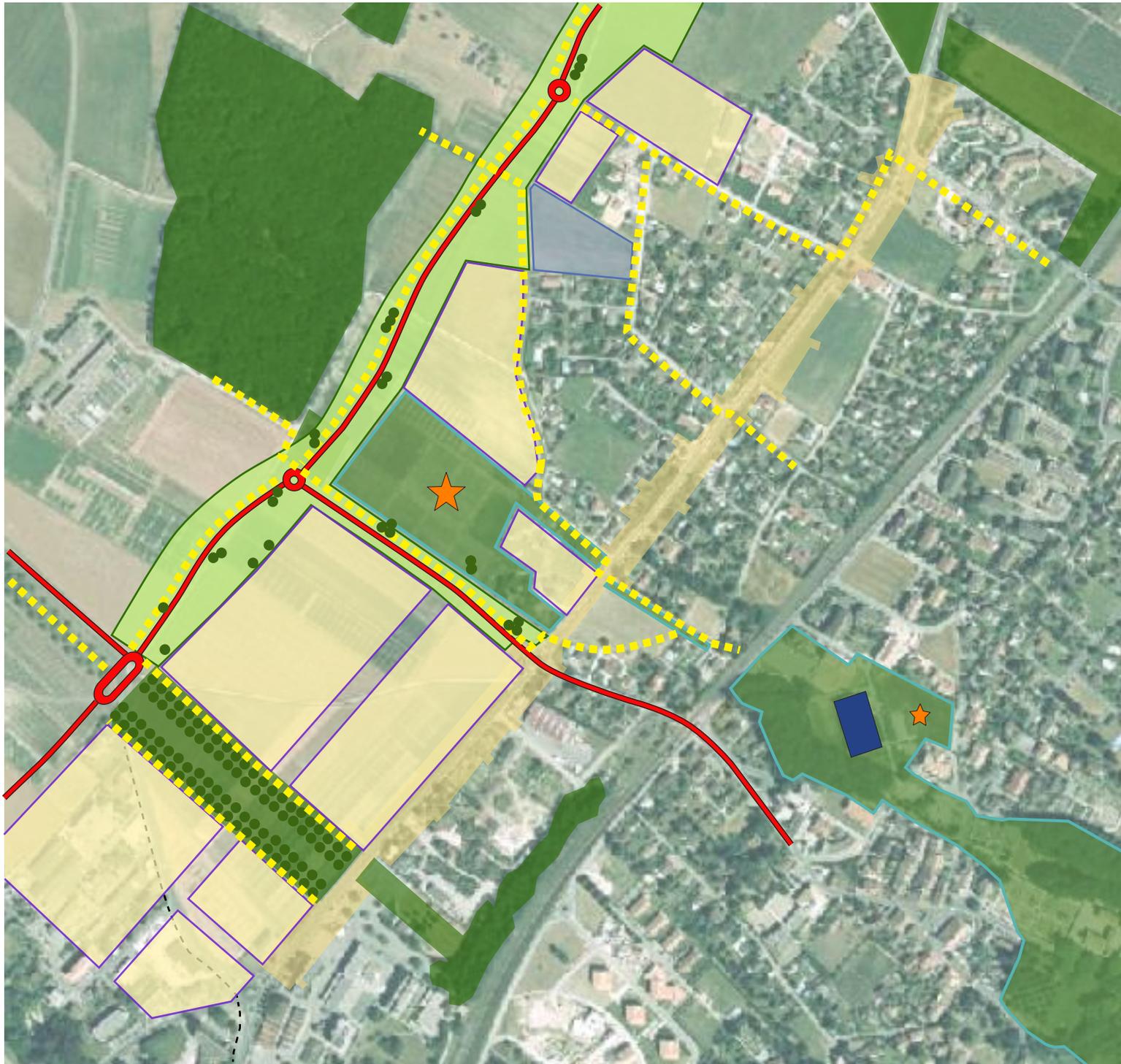
Propriétaires

Confédération

Privés

S4. RDU

Projet à titre indicatif basé sur l'étude de la RDU de Feddersen & Klostermann



-  RDU
-  Parkway paysager
-  Extension projetée selon le SDAN
-  Mobilité douce
-  Bande verte d'équipement
-  Equipement existant
-  Equipement local
-  Equipement régional
-  Affectation à définir

S4. RDU



Quartier Vaubans - Fribourg-en-Brisgau

Cordon boisé

Afin de créer une limite nord à l'extension urbaine, un cordon boisé serait planté le long de la future RDU. Il sépare la route du domaine agricole et est densément planté afin de contenir la ville au sud de cet axe routier, préservant par la même occasion le bois en limite de commune.

Bande verte

Au sud, l'espace public prend de l'ampleur. Une végétation buissonnante sépare une éventuelle piste cyclable et la promenade piétonne de l'axe routier, remplacée parfois par des places de parking afin d'optimiser l'accès aux nouveaux commerces. Des arbres en alignement viennent ombrager la promenade.



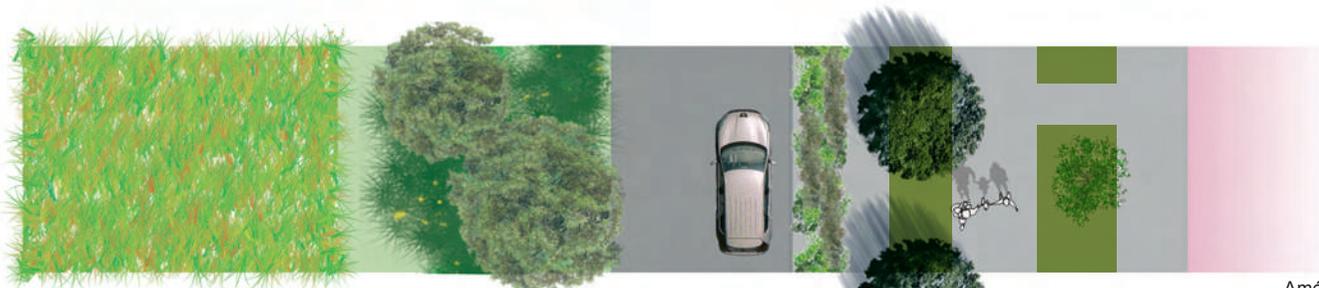
Cultures

Bande verte

RDU

Bande verte

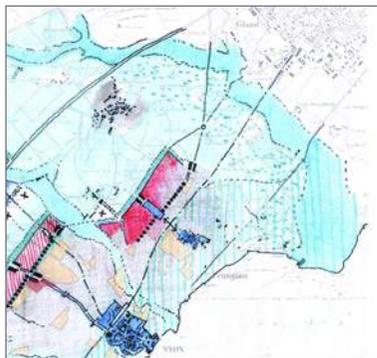
Extension projetée
selon le SDAN



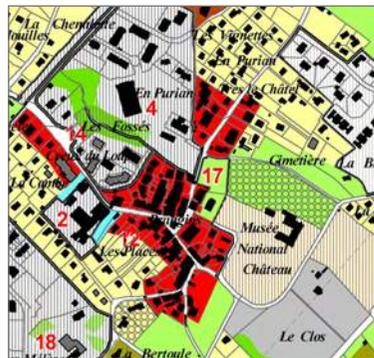
Aménagements à titre indicatif



S5. Le centre



SDAN



Plan de Zones



Schéma de circulation



Mobilité douce

Renforcer la présence d'activités et de commerces au centre du village

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif : Le centre du village de Prangins est une structure dense sous forme de village-rue, celle-ci étant bordée de maisons contiguës. Le centre du village abrite des monuments, une église, l'administration communale, une école, une salle de spectacle, quelques commerces et principalement des logements.

Analyse : Dans l'ensemble, on peut constater qu'il manque de l'animation et qu'un nouvel aménagement des espaces publics devrait être pris en considération.

Objectifs : On peut aisément envisager que ce noyau constitue une centralité pour la nouvelle structure territoriale de Prangins, en tant que témoin d'une situation historique originelle et par conséquent identitaire. Pour qu'il remplisse ce rôle, il faut en revanche lui insuffler une nouvelle sociabilité par le biais d'une planification adéquate, touchant notamment au renforcement des commerces de proximité et à l'amélioration de la qualité des espaces publics.

MISE EN OEUVRE

- Etudier la possibilité d'implanter dans le tissu villageois de nouveaux commerces et surfaces d'activités
- Coordonner cette étude avec l'aménagement des espaces publics du centre du village
- Explorer la possibilité de réaliser, à court et moyen terme, le plan de quartier prévu au centre du village, situé près du collège La Combe.

LOCALISATION

La commune de Prangins est constituée de trois noyaux historiques : Bénex-Dessus, Bénex-Dessous et le principal : le centre.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Commune de Prangins

Privés

S5. Le centre



-  Futur aménagement de l'espace public
-  Planification partielle de l'espace public
-  Zone modérée (30km/h)
-  Plan de quartier à mettre en oeuvre
-  Rapport important à l'espace public
-  Concours pour la revalorisation de 3 bâtiments
-  Le château et ses alentours

S5. Le centre

Arbres de la place centrale

Le fait de supprimer le passage des véhicules devant la boulangerie permet de dégager un vis-à-vis intéressant entre ce bâtiment et celui de la Maison de Commune. L'espace ainsi créé deviendrait la Place Centrale de Prangins. La boulangerie étendrait une terrasse sur la place, un ou plusieurs arbres lui apporteraient un ombrage. Un seul arbre serait à magnifier (marronnier, tilleul ou platane par exemple), à l'égal du grand arbre devant l'église, ou bien plusieurs arbres occuperaient la place.



Château de Prangins, plan idéal
klaus holzhausen et paysagion



Réflexions sur l'espace public entre bourg et château : variante 1
L'atelier du paysage - Jean-Yves le Baron
Projet à titre indicatif



Exemple de revêtements différenciés

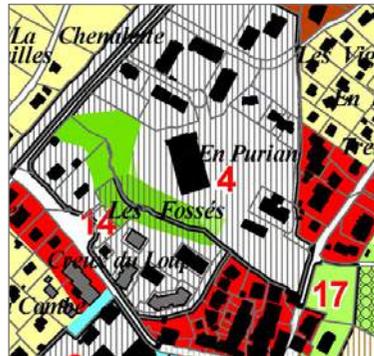
S6. Les Morettes



Schéma de circulation



Mobilité douce



Plan de Zones



Plan partiel d'affectation

Renforcer la présence des équipements dans une nouvelle structure verte

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif : Le plan de quartier « Les Morettes » a été approuvé en 1982, il date donc de 29 ans. Il a donné lieu à la construction d'équipements communaux et d'une série d'immeubles de logements. On observe également la présence de pavillons scolaires provisoires.

Analyse : Les conditions actuelles ont beaucoup changé depuis les années 1980 : en effet, l'urgence de construire des logements abordables et confortables pour les jeunes et les personnes âgées, le souhait actuel de la municipalité de remplacer les pavillons scolaires, implantés à proximité, par une nouvelle construction dans la zone d'utilité publique, sont autant de paramètres qui, a priori, devraient aboutir à une révision partielle du plan de quartier.

Objectifs :

- Création de différents équipements: logements subventionnés, logements protégés, école infantile, crèche et terrains de sport

LOCALISATION

Le quartier des Morettes s'appuie sur la bande verte d'équipements, selon le PDCom.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Etat

Commune de Prangins

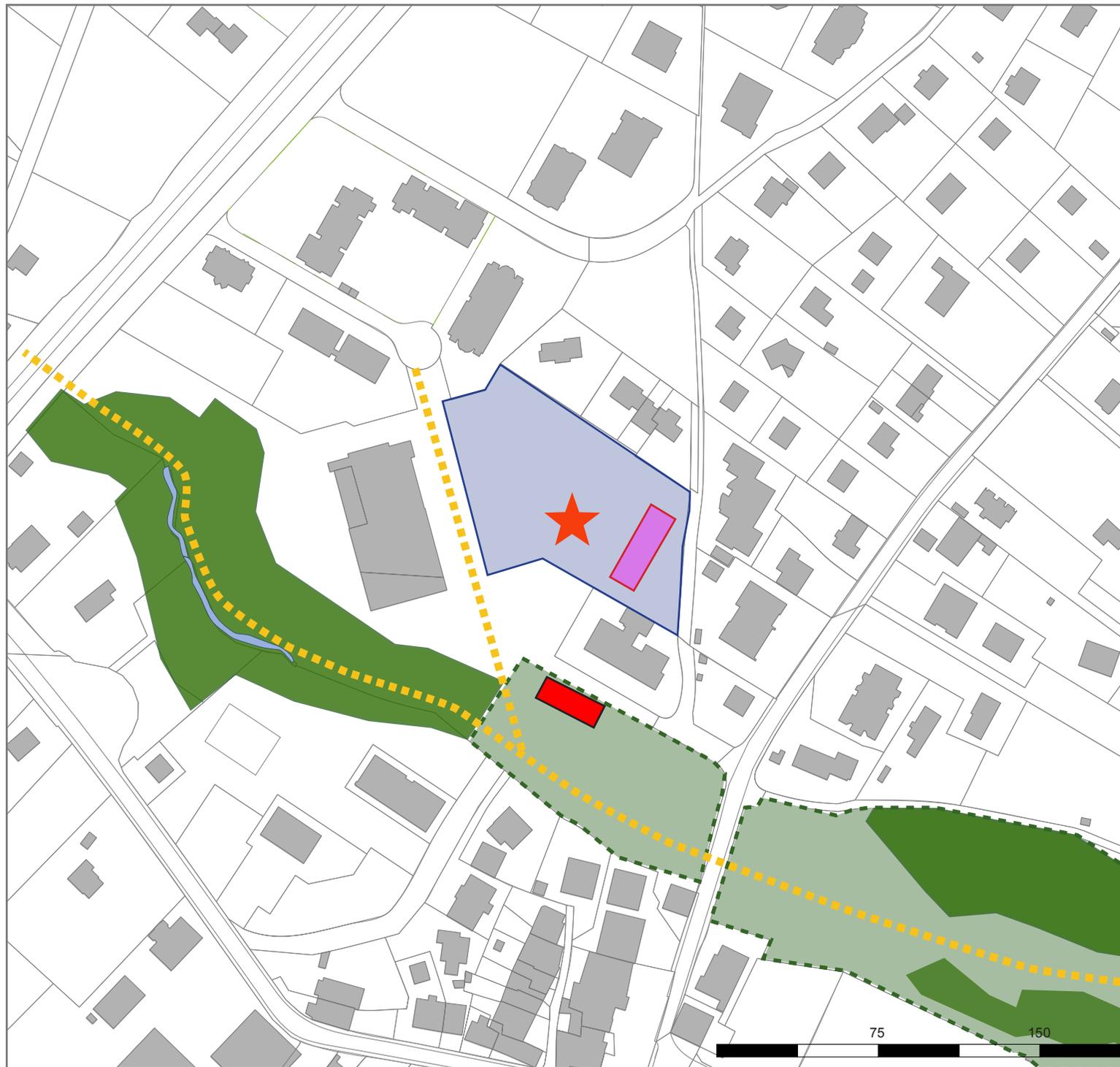
Privés

MISE EN OEUVRE

- Révision partielle du plan de quartier « Les Morettes » qui permettrait successivement le lancement d'un concours pour un bâtiment de la crèche, des logements protégés et l'attribution d'un droit de superficie à une coopérative pour la réalisation de l'immeuble situé sur la parcelle n° 318.

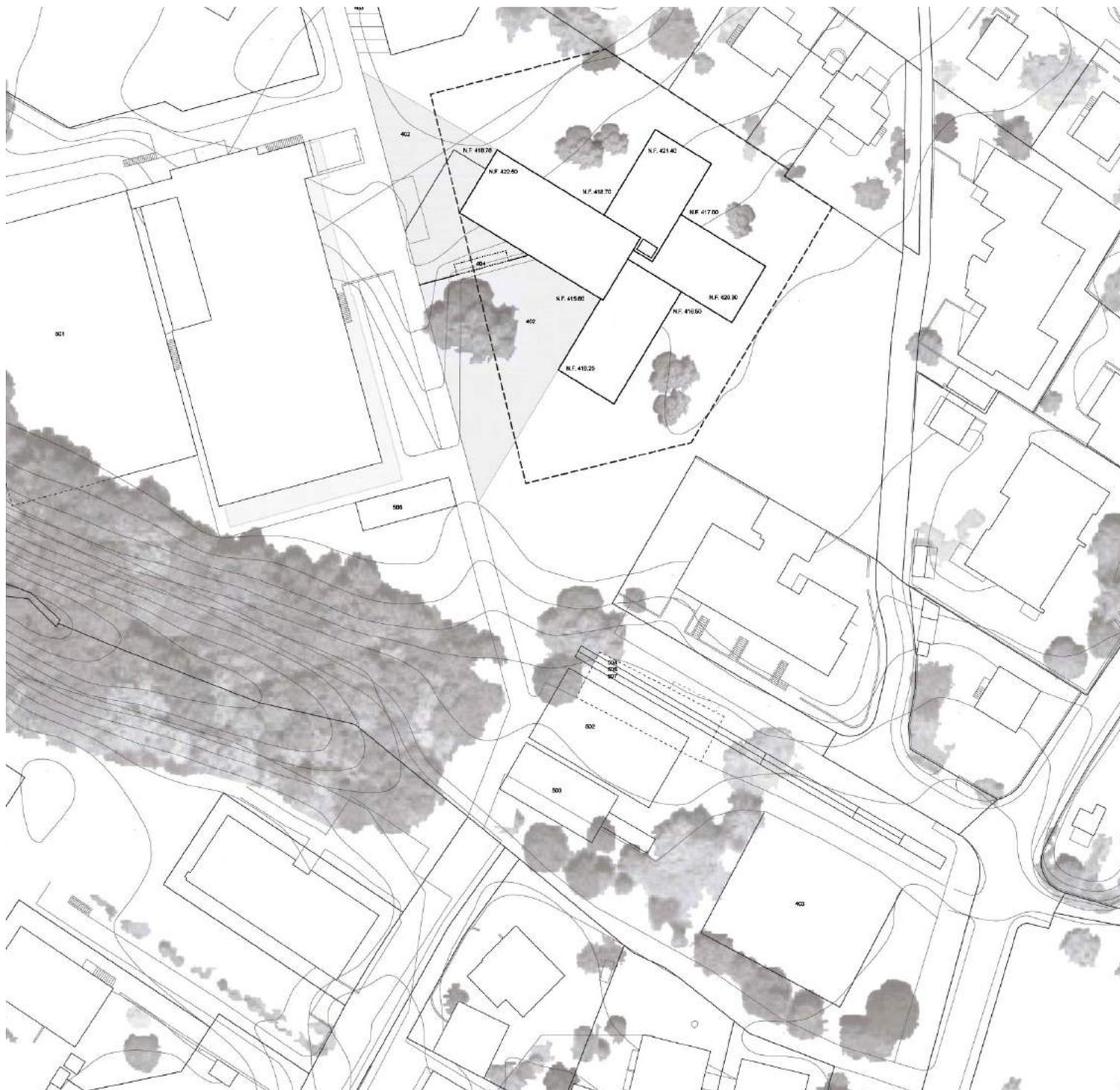
S6. Les Morettes

Projet à titre indicatif

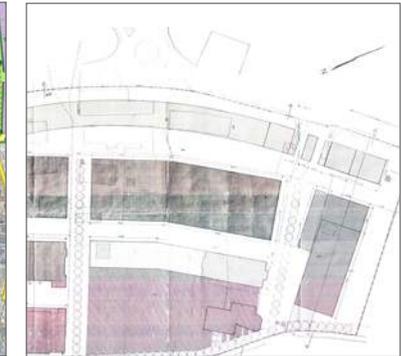
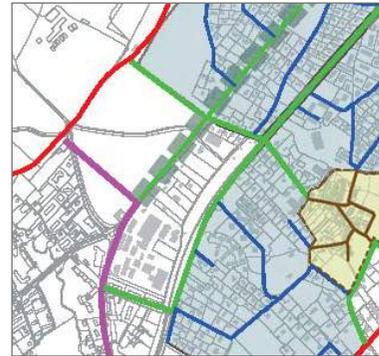
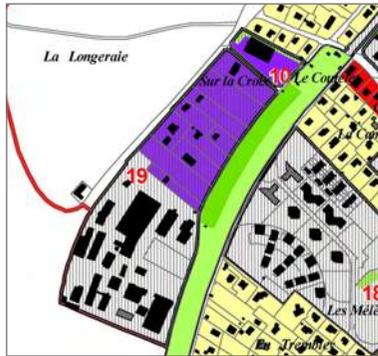
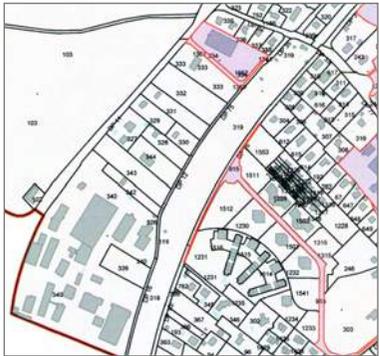


- Mobilité douce
- Zone d'intérêt public
- ★ Équipement à créer : école primaire
- Bâtiment à créer : logements protégés et crèche
- Bâtiment à démolir
- Zone forêt
- - - Espace vert à aménager

S6. Les Morettes



Concours Ecole enfantine et UAPE, mars 2011
Projet lauréat : Pierre-Alain Dupraz architecte, Genève
(Plan masse et maquette)



Parcelles communales

Plan de zones

Schéma de circulation

RDU - Feddersen & Klostermann

Plan de quartier

Valoriser l'entrée ouest de la commune

Fiche de coordination S7

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif : A Prangins, le tissu industriel et artisanal est à la fois extrêmement réduit et important. En effet, à part quelques surfaces de travail et artisanales situées à l'entrée de la commune, le long de la route de l'Etraz, la vie économique de Prangins semble se référer essentiellement à l'entreprise Novartis. Au vu des perspectives de développement, les parcelles se trouvant entre la limite Est du périmètre Novartis et la Carrosserie Lauber ne semblent pas devoir être maintenues en zone industrielle.

Analyse : Novartis devrait être un agent catalyseur pour l'implantation d'autres entreprises à haute valeur ajoutée et dont l'installation pourrait se faire soit dans les parcelles adjacentes, soit dans les terrains libres situés de l'autre côté de la route de l'Etraz. Les besoins en logements et les perspectives de développements des activités permettent d'entrevoir une valorisation sous forme d'une extension d'une zone mixte habitat/emploi. En regard de la position de cette zone - en entrée Ouest de la Commune et en bordure de la route de l'Etraz - un traitement approprié des constructions et des espaces publics est nécessaire.

Objectifs :

- Améliorer la qualité paysagère de la zone d'activité et de la zone mixte
- Convertir une partie du secteur industriel en zone mixte habitat/emploi, dans un souci de qualité architecturale
- Intégrer ce secteur dans un projet de requalification de l'espace public de la route de l'Etraz
- Améliorer l'intégration esthétique des zones industrielles et artisanales

MISE EN OEUVRE

- Réviser l'affectation et la réglementation du secteur par des instruments de planification adéquats
- Etudier les conditions d'implantation de nouvelles entreprises, gérer les dessertes piétonnes et de véhicules motorisés

LOCALISATION

Novartis est situé à l'entrée ouest de la commune, le long de la route de l'Etraz.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Privés

Commune de Prangins



S7. Novartis

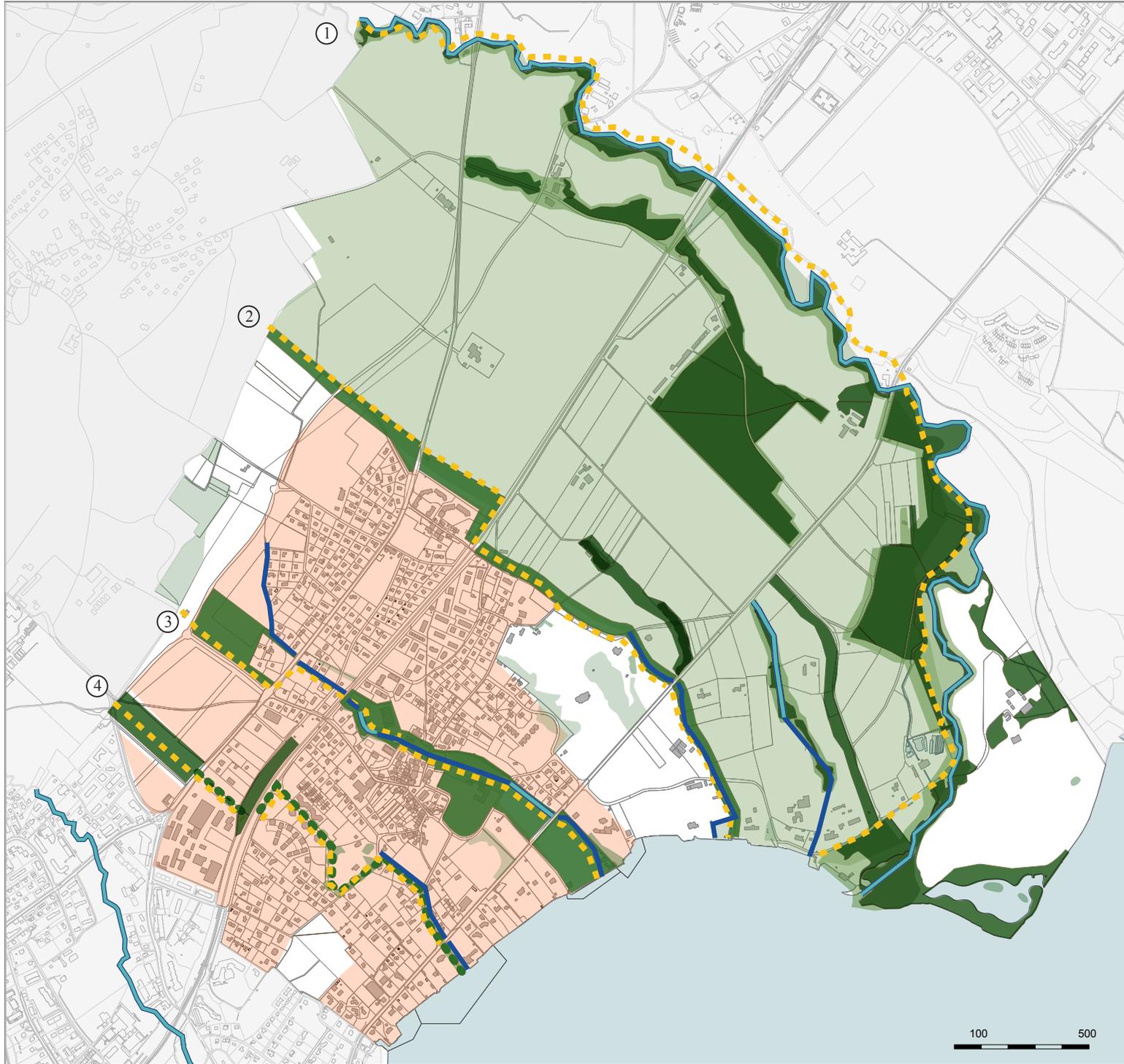


Références, zones artisanales
Projet à titre indicatif

-  Route de l'Etraz (RC30b)
-  Zone mixte
-  Zone industrielle
-  Bande paysagère tampon pour le secteur mixte
-  Aire forestière
-  Emprise de l'espace public
-  Place publique
-  Alignement d'arbres
-  Alignements
-  Passerelle piétonne
-  Chemin de fer

P1. Promenthouse	204
<i>Fiche de coordination P1</i>	<i>205</i>
P2. Limite agricole / bâti.....	208
<i>Fiche de coordination P2</i>	<i>209</i>
P3. Bande d'équipements	212
<i>Fiche de coordination P3</i>	<i>213</i>
P4. Liaison Changins - lac	216
<i>Fiche de coordination P4</i>	<i>217</i>
P5. Rouvrir les ruisseaux.....	220
<i>Fiche de coordination P5</i>	<i>221</i>
P6. Zone agricole.....	224
<i>Fiche de coordination P6</i>	<i>225</i>

INTENTIONS PAYSAGERES



- ① Promenthouse
- ② Limite
- ③ Bande verte d'équipements
- ④ Accompagnement
- Zone bâtie
- Zone agricole
- Structure paysagère
- Ruisseaux existants à ciel ouvert
- Réouverture des ruisseaux (tracé à titre indicatif)
- Chemin piéton

Comme nous l'avons vu précédemment, le projet propose d'affirmer clairement les caractéristiques paysagères existantes de la commune. L'enjeu est de préserver et de valoriser la zone agricole et d'établir une distinction claire avec la zone bâtie.

Ces deux grandes zones sont clairement identifiées par la création de bandes végétales qui structurent le territoire :

- la Promenthouse, créant une limite à l'est de la commune avec Gland.

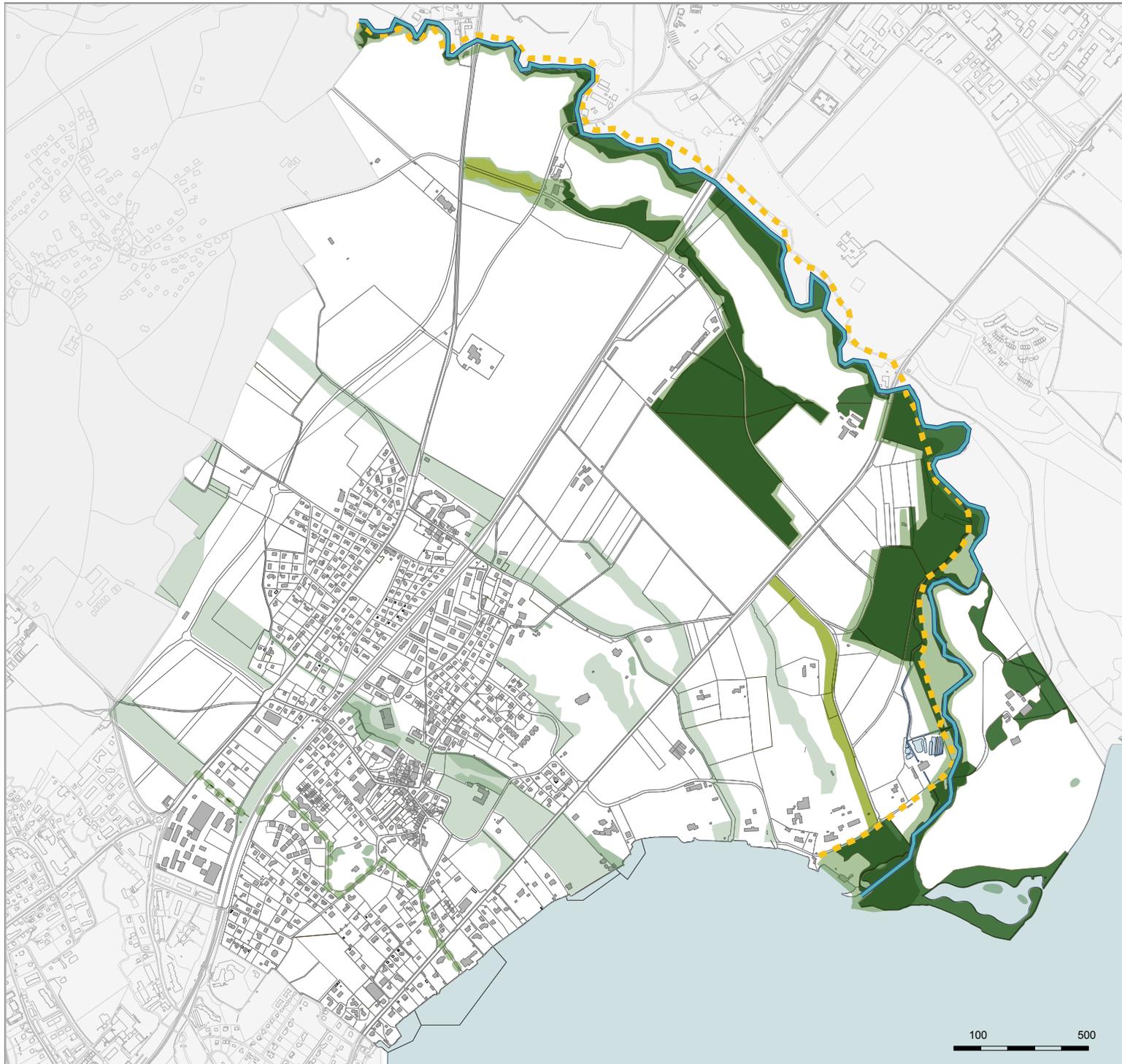
- une bande plus fine qui organise la limite entre la zone bâtie et la zone agricole.

- la bande verte au coeur du village qui permet d'accueillir différents équipements publics.

- une ligne pointillée à l'ouest, accompagnée d'arbres d'alignements qui permet de relier le nouveau quartier ouest au bord du lac.

Chacune de ces bandes s'accompagne d'un ruisseau (dont certains seront à rouvrir) et sont à envisager comme des artères piétonnes.

P1. Promenthouse



- Eléments existants
- Elements à créer
- Continuité / renforcement de la structure
- Ruisseaux existants à ciel ouvert
- Chemin piéton

Préserver et continuer le cheminement le long de la Promenthouse

Fiche de coordination P1

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif :

La rivière présente un peuplement boisé de qualité, propice à une biodiversité animale et végétale, servant également de refuge à cette dernière. La gestion forestière se fait en futaie, garantissant une bonne couverture végétale. Cependant les chemins qui la parcourent sont difficilement praticables et donc peu accueillants.

Analyse :

Cette rivière et son boisement constituent un élément important dans le paysage de Prangins. Ils établissent la limite du territoire de la commune et servent ainsi de repère aux individus. Ils présentent également un fort potentiel concernant les mobilités douces ; le lieu est propice aux balades et est à envisager comme un lieu de promenade piétonne et vélo.

Objectifs :

- Compléter les boisements afin d'affirmer cette limite boisée
- Favoriser cet axe vert nord-sud en tant que couloirs à faune
- Aménager une promenade piétonne et cyclable

MISE EN OEUVRE

- Réalisation d'une promenade piétonne en matériaux perméables.
- Plantation de végétaux indigènes de 1ère grandeur.
- Réalisation d'une lisière arbustive diversifiée.
- Formation d'un ourlet herbacé de 2 m de large minimum, fauché 1 fois par an.

LOCALISATION

La Promenthouse est une rivière marquant la limite communale entre Prangins et Gland

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

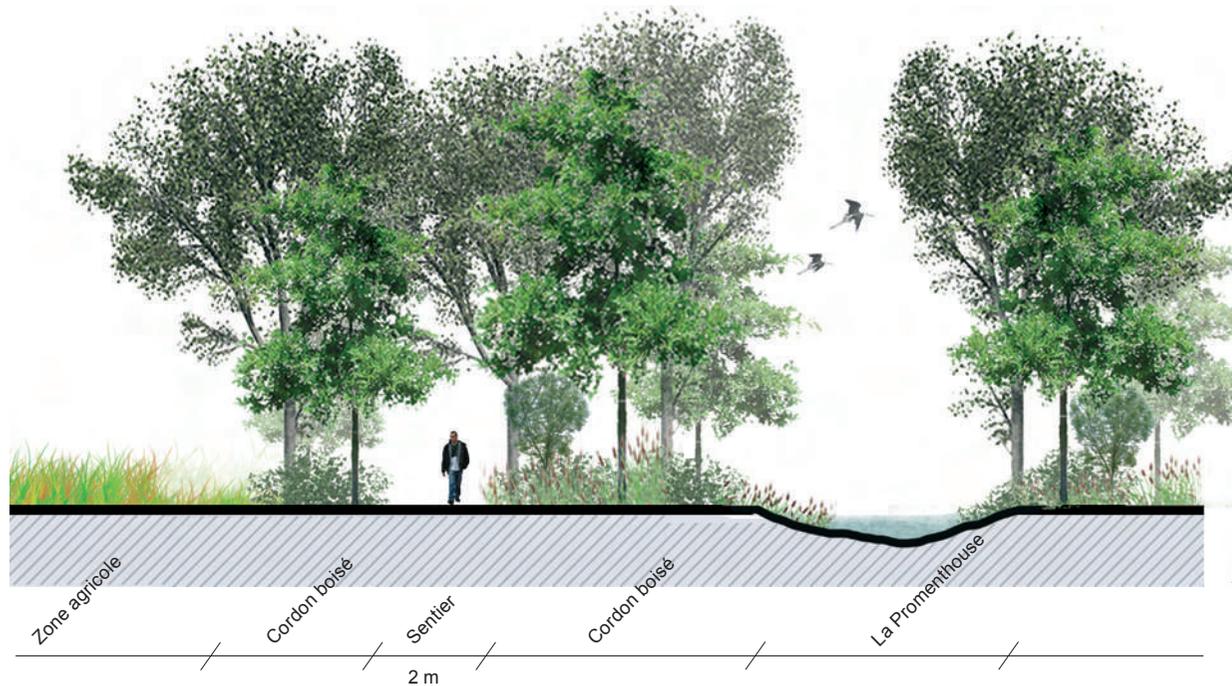
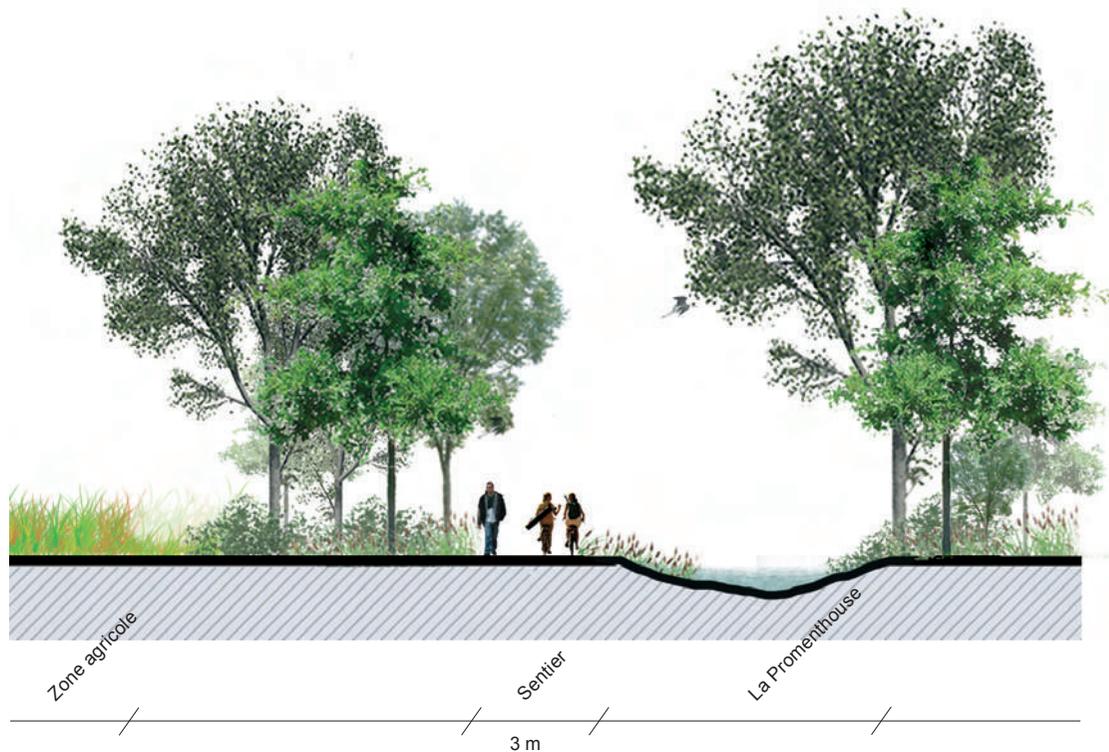
Etat

Commune de Prangins

Privés

P1. Promenthouse

La promenade le long de la Promenthouse permet de découvrir ou de redécouvrir cette rivière, en créant différentes ambiances: le long de la rivière ou au coeur du cordon boisé.

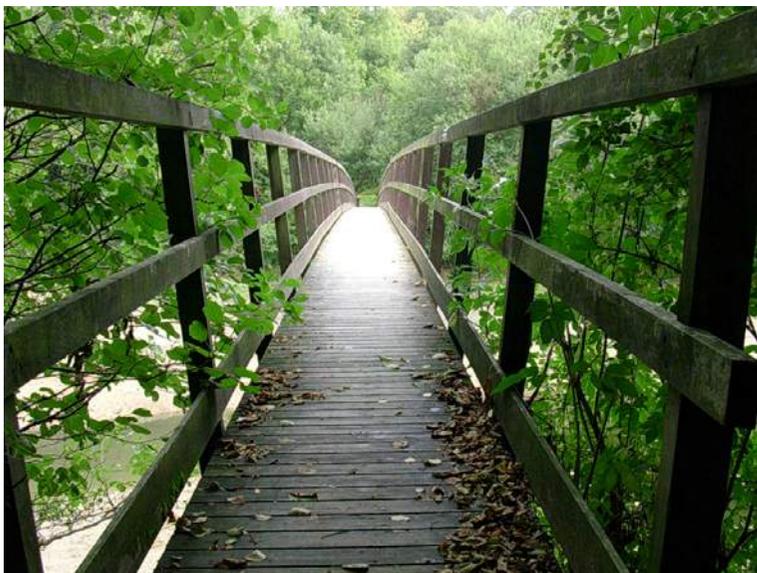




Au coeur du cordon boisé de la Promenthouse

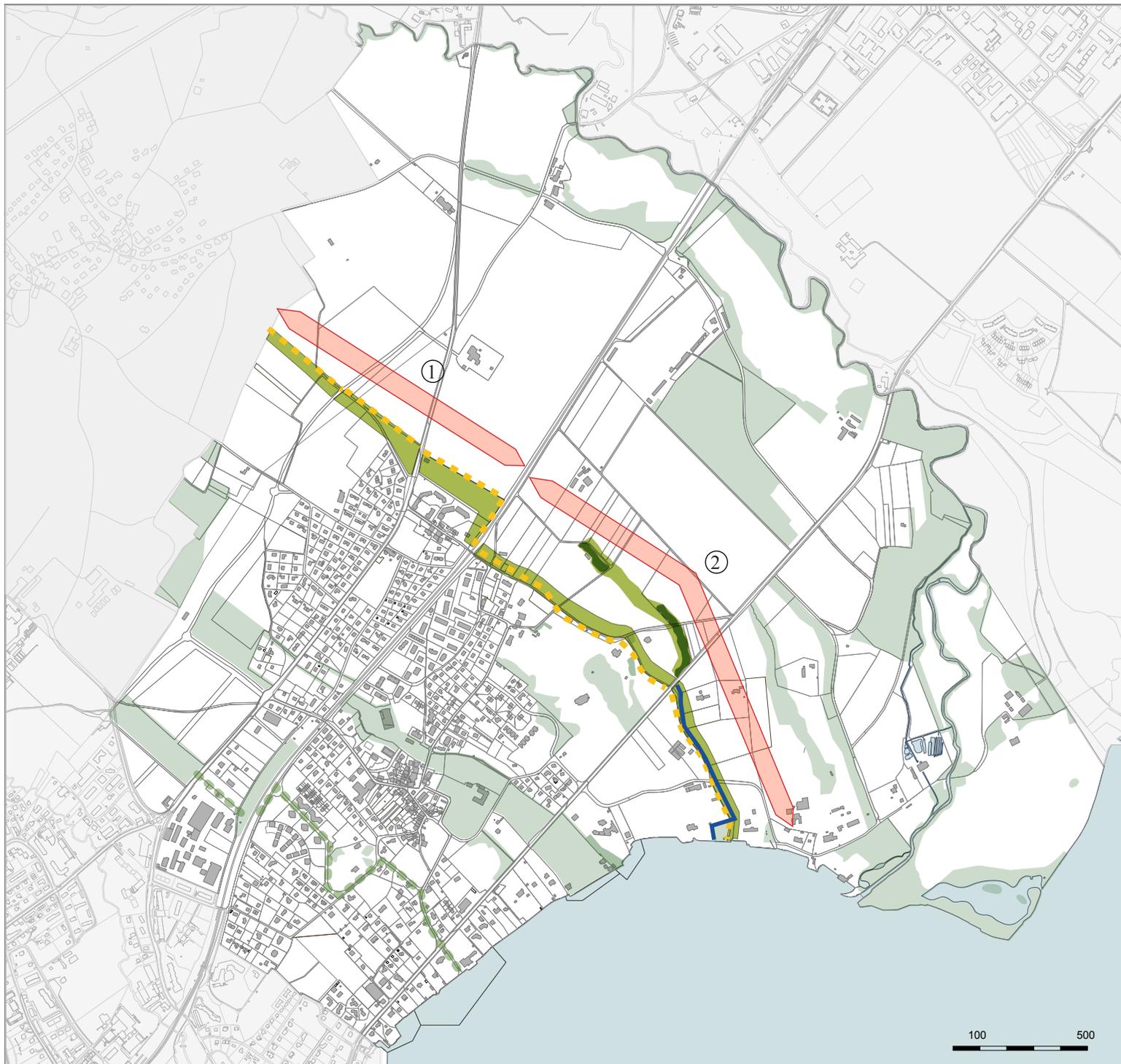


Rivière de la Promenthouse à son embouchure du lac



Des passerelles permettront le passage d'une rive à l'autre.

P2. Limite agricole / bâti



- Eléments existants
- Eléments à créer
- Réouverture des ruisseaux (tracé à titre indicatif)
- Chemin piéton
- ▱ Séquences

Création d'une limite entre la zone agricole et la zone bâtie

Fiche de coordination P2

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif :

Aujourd'hui, seuls les bâtiments matérialisent la limite entre la ville et sa campagne. Vers le lac, c'est le parc de l'hôpital qui marque la fin de la ville et le début du territoire agricole.

Analyse :

La situation de proximité des habitations et du territoire agricole crée une tension entre ces deux milieux. La fragilité des parcelles cultivées face à la pression foncière est une question permanente. Le cordon boisé proposé permettrait de "tenir" la ville dans ses limites afin de préserver les terres cultivées.

Objectifs :

- Plantation du cordon boisé
- Mise à jour du cours d'eau le long du parc de l'hôpital
- Aménager un cheminement piéton et cyclable

MISE EN OEUVRE

- Réalisation des plantations : arbres de 2ème grandeur et haies mixtes, plantes indigènes
- Construction des chemins. Réalisation d'un chemin en revêtement «dur» (partie agricole), et d'un sentier en revêtement «perméable» dans les boisements (voir coupe page suivante).

LOCALISATION

Axe nord-ouest/ sud-est entre la ville bâtie et le territoire agricole.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Etat

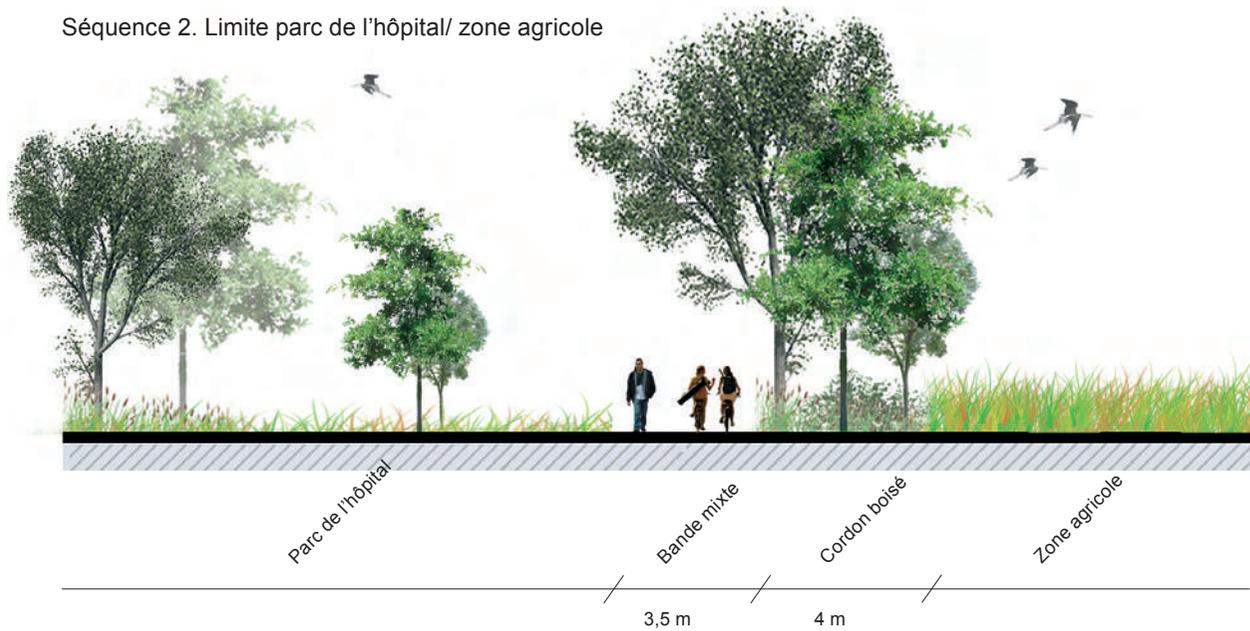
Commune de Prangins

Privés

Séquence 1. Limite zone d'habitat/ zone agricole



Séquence 2. Limite parc de l'hôpital/ zone agricole



P2. Limite agricole / bâti

Cette limite permet de distinguer deux grandes entités au sein de la commune: la zone agricole et la zone bâtie

La transition entre agriculture et habitat se fait par la création d'un cordon boisé d'une épaisseur d'environ 12 m, constitué essentiellement d'essences indigènes.

Au niveau de la séquence n°1, on peut imaginer deux types de promenade : une bande mixte au cœur du cordon et un chemin agricole, praticable par le promeneur en lisière de cordon, qui permet de découvrir la zone agricole.

Au niveau de la séquence n°2, un seul chemin serait présent, qui se tournerait davantage vers le parc de l'hôpital.

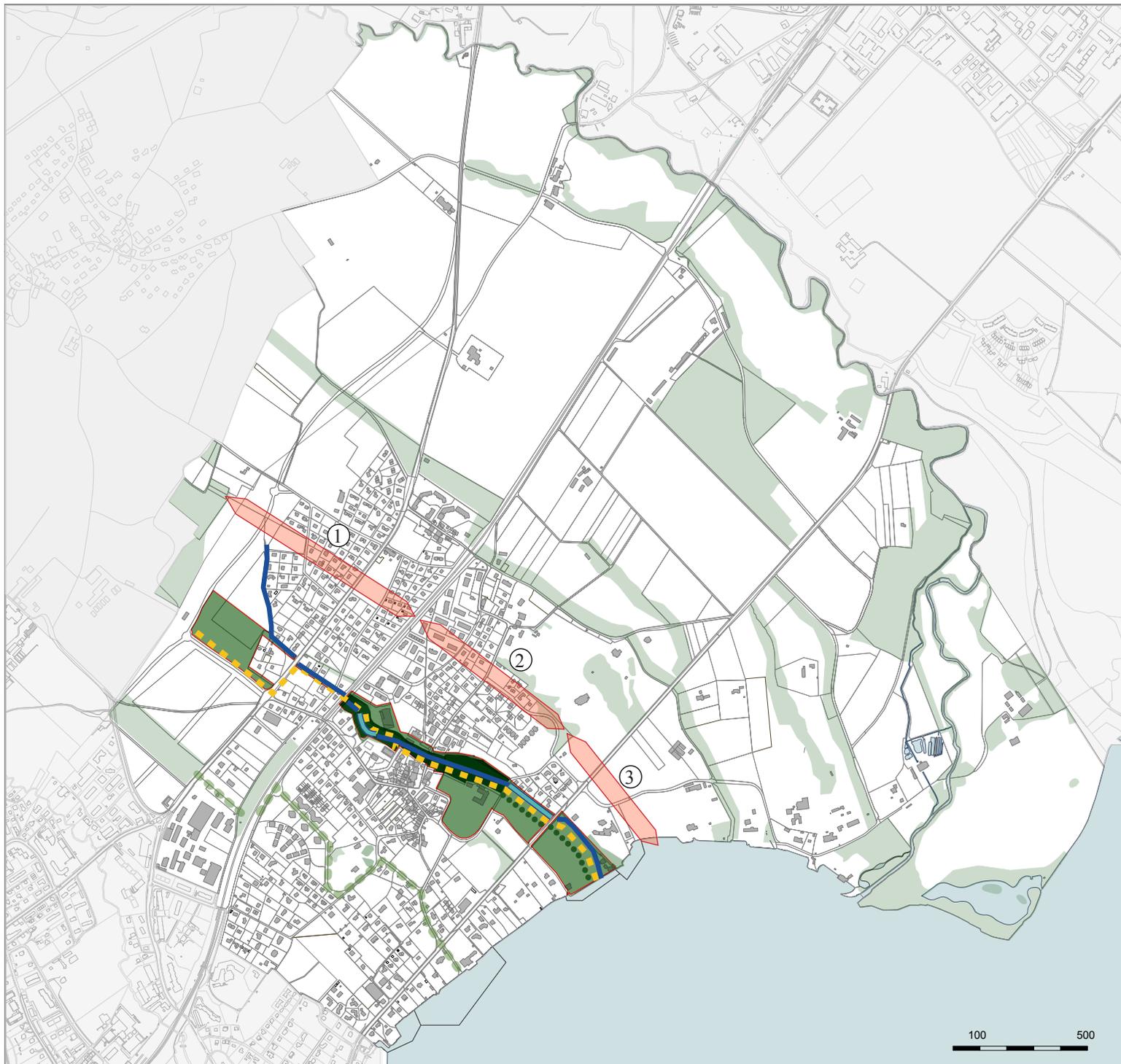


A Prangins, cordon en limite de zone agricole



Exemple de cordon créant une limite à la zone agricole (Payerne)

P3. Bande d'équipements



-  Bande verte d'équipements
-  Forêts
-  Alignement d'arbres
-  Ruisseaux existants à ciel ouvert
-  Réouverture des ruisseaux (tracé à titre indicatif)
-  Chemin piéton
-  Séquences
 1. Parc
 2. Château
 3. Lac

Création d'une bande verte d'équipements

Fiche de coordination P3

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif :

Cet axe est aujourd'hui partiellement existant. En témoignent le boisement du sentier de la Chenalette et son cours d'eau, le boisement qui jouxte le château et son parc et, enfin, les terrains de sports qui descendent sur le port et les berges du lac. On constate également au nord-ouest un bois dense partagé avec la commune de Duillier.

Analyse :

Cette structure apparaît aujourd'hui comme un trait tiré dans la ville, s'interrompant sans cesse pour se reprendre plus loin. Le caractère potentiel "d'axe parc" à partir de ces espaces semble ici indéniable. Cet axe possède un fort potentiel social car il traverse les différents tissus de la ville (nouveaux quartiers du SDAN, maisons individuelles et logements collectifs, centre-ville, église, château, terrains de sport, port, lac). Il permettrait également de parcourir la commune de haut en bas au moyen des mobilités douces.

Objectifs :

- Densifier les plantations (boisement et alignements) le long de l'axe
- Aménager une continuité piétonne
- Intégrer des équipements publics sur l'axe

LOCALISATION

Axe qui traverse la ville construite du nord-ouest au sud-est en passant près du centre-ville et par le château.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Etat

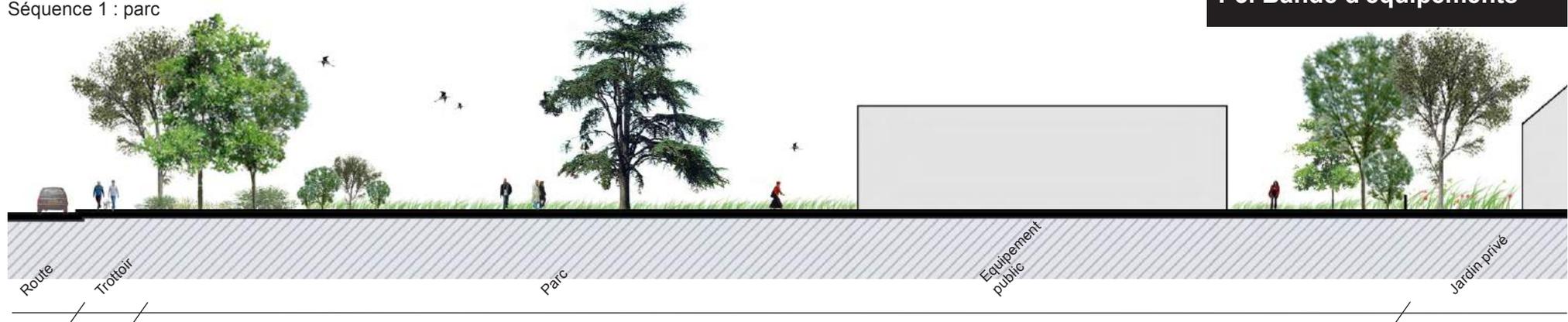
Commune de Prangins

Privés

MISE EN OEUVRE

- Réalisation par étape avec l'avancée des équipements publics
- Séquence 1: Réalisation avec le développement de Prangins/Ouest et RDU
- Séquence 2: Réalisation en accord avec le projet de la confédération (château) et le projet des Morettes.
- Séquence 3: Accompagnement de la descente au lac au Nord des terrains, en fonction du réaménagement des terrains de sport.

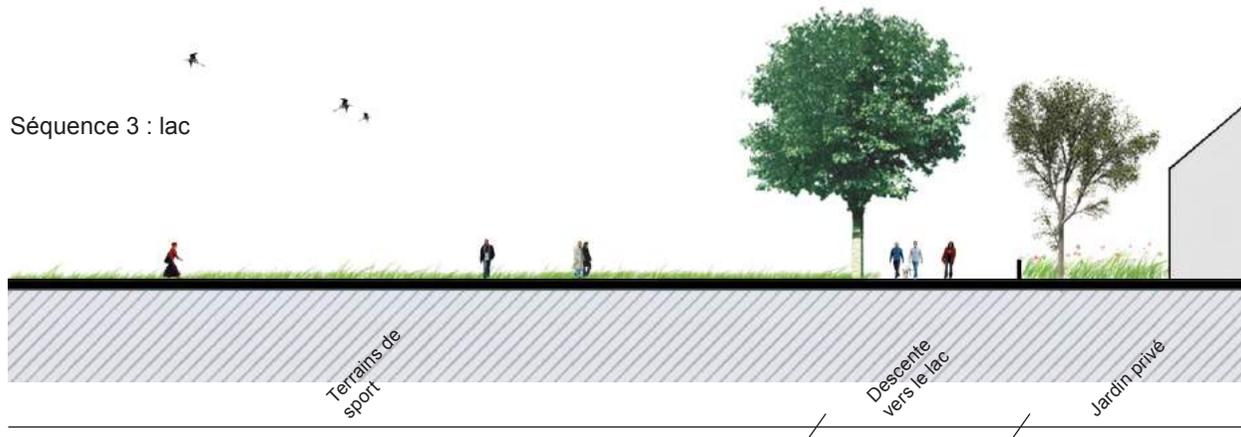
Séquence 1 : parc



Séquence 2 : château



Séquence 3 : lac



P3. Bande d'équipements

La bande verte d'équipements offre trois grandes ambiances distinctes :

- une ambiance parc, qui traverse les nouveaux quartiers projetés par le SDAN.
- une ambiance de sous-bois existante, qui viendrait se greffer à la création d'une nouvelle école.
- et enfin une ambiance lac, où la végétation se limite à un simple alignement afin d'ouvrir la vue sur le lac Léman, et de créer une descente directe jusqu'aux rives.

Cet axe à parcourir alternerait entre ouvertures et fermetures par le végétal, agrémentant le parcours du promeneur, accompagné par le cours d'eau qui serait réouvert.



Séquence 1, un parc en bordure des nouveaux quartiers

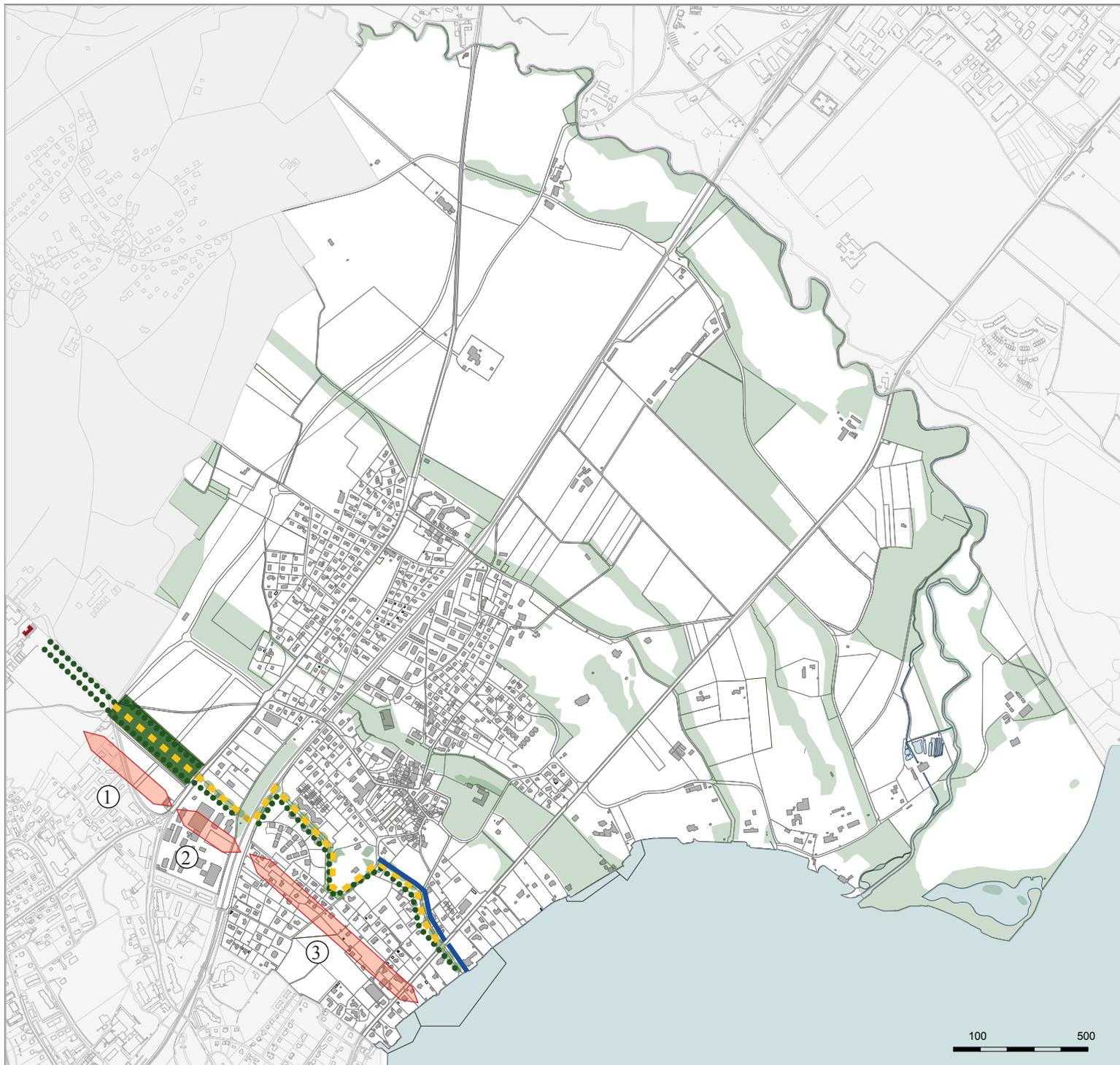


Séquence 2, rivière et chemin existant



Séquence 3, loisirs et sports en bord de lac (Ouchy, Lausanne)

P4. Liaison Changins - lac



-  Parc
-  Alignement d'arbres
-  Réouverture des ruisseaux
(tracé à titre indicatif)
-  Chemin piéton
-  Séquences
 1. Parc
 2. Artisanat
 3. Villas et villas / ruisseau

Création d'une liaison piétonne entre le château de Changins et le lac

Fiche de coordination P4

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif :

Les futurs quartier projetés par le SDAN sont actuellement des champs agricoles. Le territoire communal est ensuite segmenté entre la zone d'activités, la voie ferrée et des quartiers résidentiels jusqu'au lac.

Analyse :

Cette partie de Prangins est stratifiée parallèlement au lac ; un ensemble d'infrastructures (voie ferrée, routes à fort trafic) vient créer des obstacles aux déplacements perpendiculaires au lac. Les déplacements doux ne favorisent pas la connexion haut-bas de la ville à cet endroit. Le potentiel de cet axe réside dans la connexion qu'il propose entre l'école HES de Changins jusqu'au lac, en passant par les nouveaux quartiers, ainsi que par l'existence d'un cours d'eau enterré.

Objectifs :

- Prévoir un vaste espace parc dans les nouveaux quartiers
- Aménager une continuité piétonne et cyclable jusqu'au lac (passerelle sur les voies CFF)
- Plantation d'arbres d'alignement et ouverture du cours d'eau

MISE EN OEUVRE

- Séquence 1 : En relation avec Prangins/ouest et RDU. Parc à l'échelle du quartier, sans trafic automobile
- Séquence 2 : Réalisation de la limite de l'extension de la zone artisanale. Plantation d'un mail (double alignement) et noues pour la récupération des eaux pluviales.
- Séquence 3 : Réalisation de trottoirs continus plantés (arbres d'alignement) en fonction de l'évolution du quartier, ouverture du ruisseau sur la rue.

LOCALISATION

Liaison entre Changins et le lac, passant par les nouveaux quartiers, Novartis, le chemin de la Combe jusqu'au chemin Vert.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Confédération

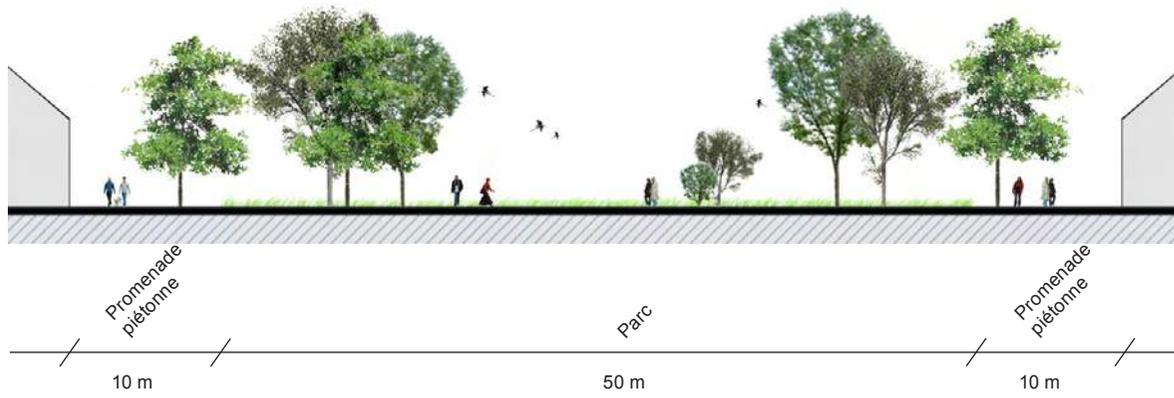
Etat

Commune de Prangins

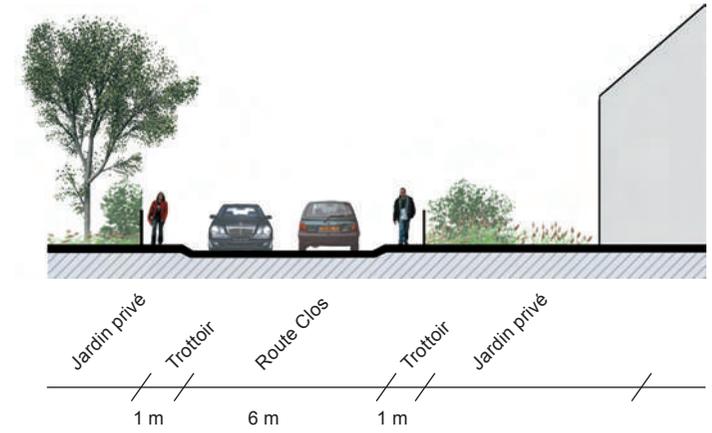
Privés

P4. Accompagnement

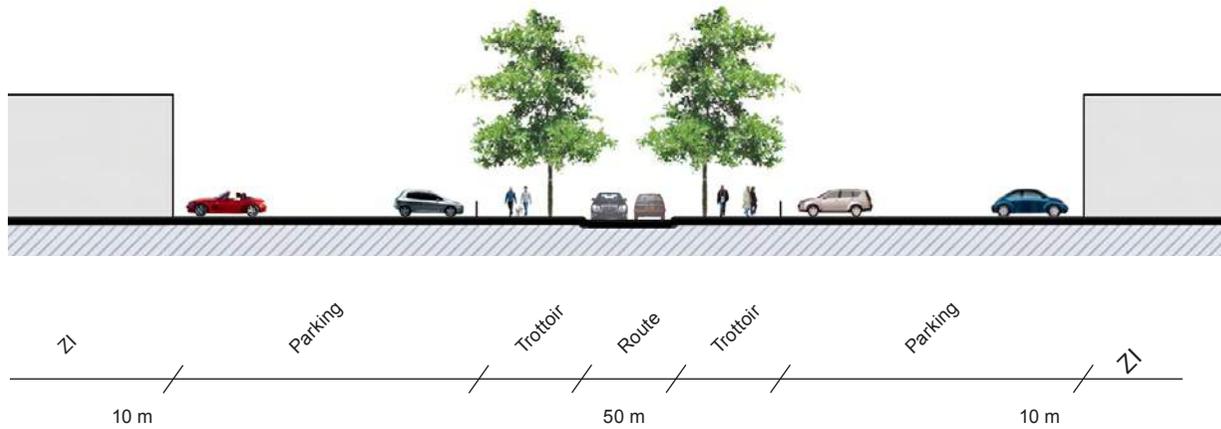
Séquence 1. Parc



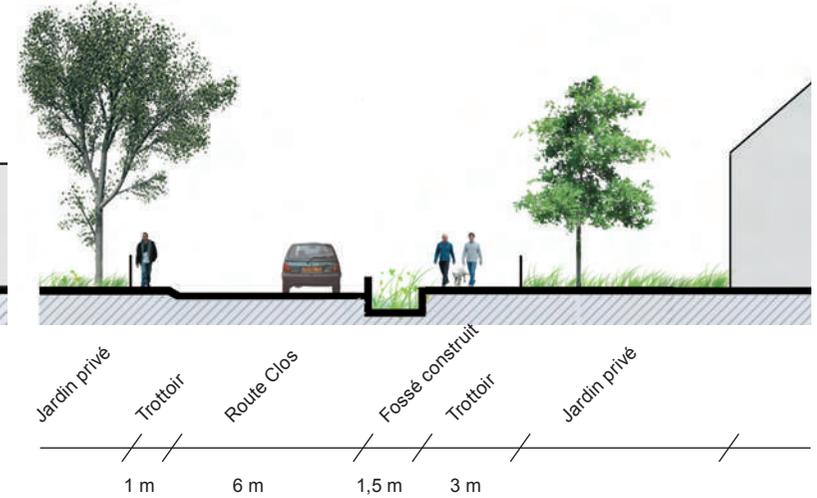
Séquence 3. Villas - Etat actuel



Séquence 2. Artisanat



Séquence 3, villas/ruisseau. n+50



P4. Accompagnement

Cet axe est l'occasion de développer les déplacements doux sur toute la partie sud-ouest du territoire de Prangins.

La séquence 1 installe un parc entre les nouveaux quartiers, comme une respiration dans ce tissu urbain.

La séquence 2 traverse la zone d'activité et le site de Novartis au moyen d'une structure en double alignement d'arbres.

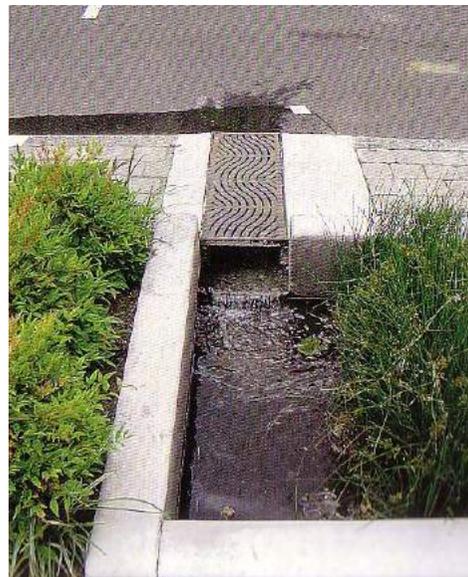
Une passerelle piétonne sur les voies CFF accompagne progressivement le parcours vers les quartiers résidentiels aujourd'hui existants. Là, un alignement simple d'arbres valorise l'un des deux trottoirs, celui qui accueillerait dans le futur le cours d'eau mis à jour.



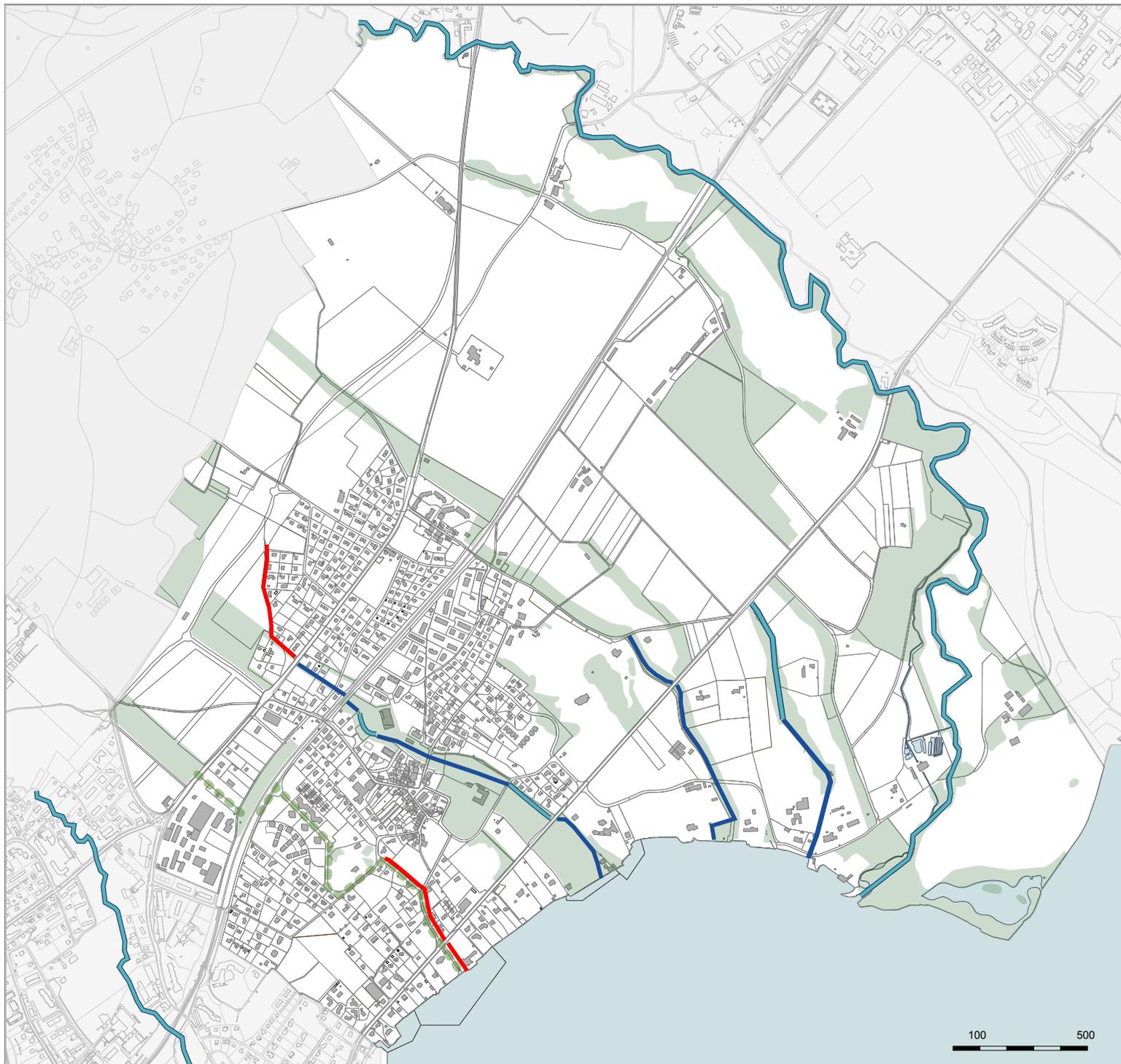
Séquence 1, un parc comme respiration entre les nouveaux quartiers



Séquence 3, mise à jour d'un cours d'eau en site urbain - Portland - USA



P5. Rouvrir les ruisseaux



-  Ruisseaux existants à ciel ouvert
-  Réouverture de ruisseaux en zone bâtie (tracé à titre indicatif)
-  Réouverture de ruisseaux (tracé à titre indicatif)

Réouverture des ruisseaux à ciel ouvert

Fiche de coordination P5

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif :

La Promenthouse est aujourd'hui la seule rivière maintenue qui traverse le territoire de la commune pour aller se jeter dans le lac. Deux autres ruisseaux traversent une petite partie de la zone agricole. En ville, seul un petit tronçon de cours d'eau est encore visible le long du chemin de la Chenalette.

Analyse :

Le constat de la faible biodiversité de la commune est en partie dû à la disparition de ces cours d'eau. Ils ont été canalisés et mis sous terre et ne sont donc plus au contact des habitants, constituant alors une perte de repères territoriaux. L'existence de ces cours d'eau dénote un fort potentiel structurel pour la ville car ils se rattachent également le plus souvent aux structures vertes projetées.

Objectifs :

- Etudier en profondeur la mise à jour de ces cours d'eau
- Rouvrir les ruisseaux en relation avec des aménagements de surface
- Planter et aménager les cheminements piétons et cyclables en relation étroite avec ces ruisseaux

MISE EN OEUVRE

En zone bâtie :

- Coordination avec le SESA.
- Réalisation du fossé selon les directives d'hydrologie. Etude précise du tracé du ruisseau (longueur, largeur, géométrie)

En zone agricole :

- Négociation avec les agriculteurs pour réalisation.
- Coordination avec le SESA.
- Achat ou échange de terrains
- Etude d'hydrologue et réalisation d'un fossé construit

LOCALISATION

Quatre nants concernés, deux en ville et deux en territoire agricole

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins
Privés

Instance responsable

Commune de Prangins
Privés

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

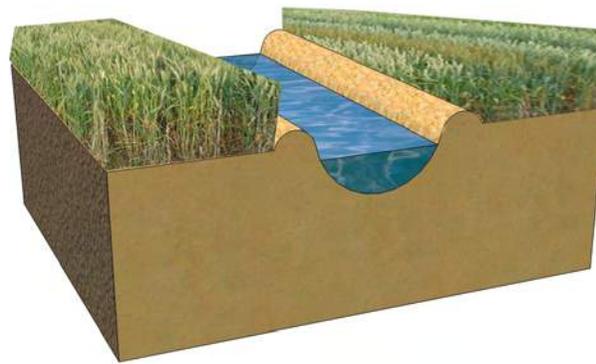
Propriétaires

Privés

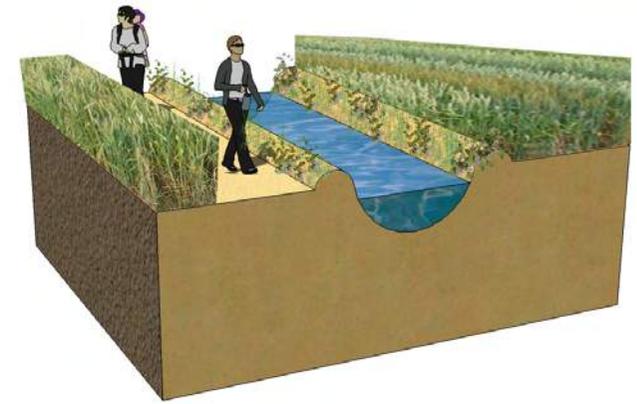
Principe de réouverture de ruisseaux en zone non bâtie (exemple en zone agricole)



Etat actuel



Mise à ciel ouvert du cours d'eau

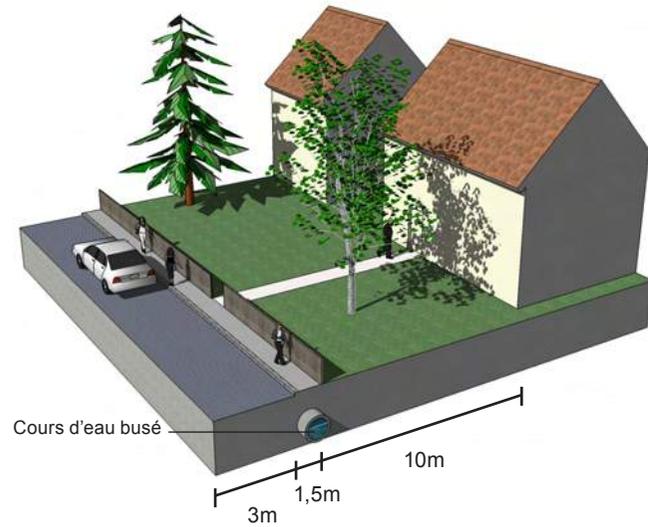


Projet fini avec promenade



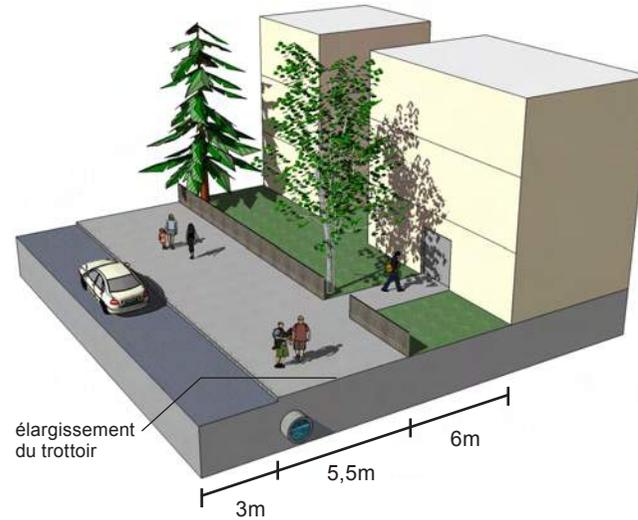
Ruisseau en milieu agricole

Principe de réouverture de ruisseau en zone bâtie



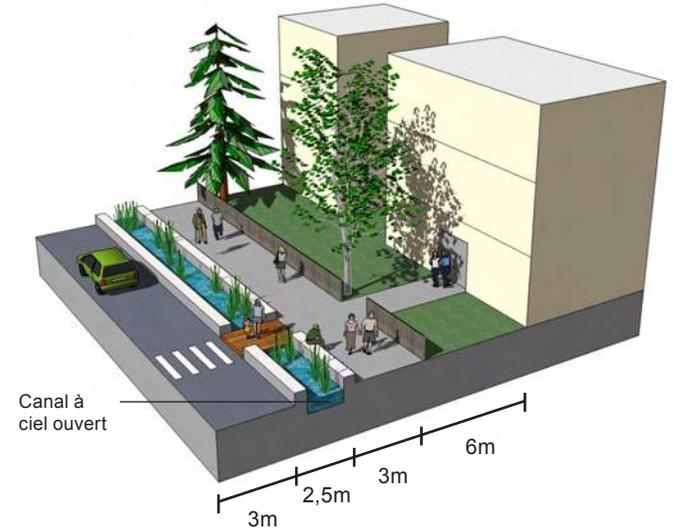
Etat actuel

Le cours d'eau a autrefois été busé, afin de gagner en surface constructible. Il passe actuellement sous la chaussée, dans la zone villas.



n+30

Lors de la mutation du quartier-villas en quartier de résidences collectives, une partie des terrains privés est rachetée par la commune, dégagant ainsi un espace public important.



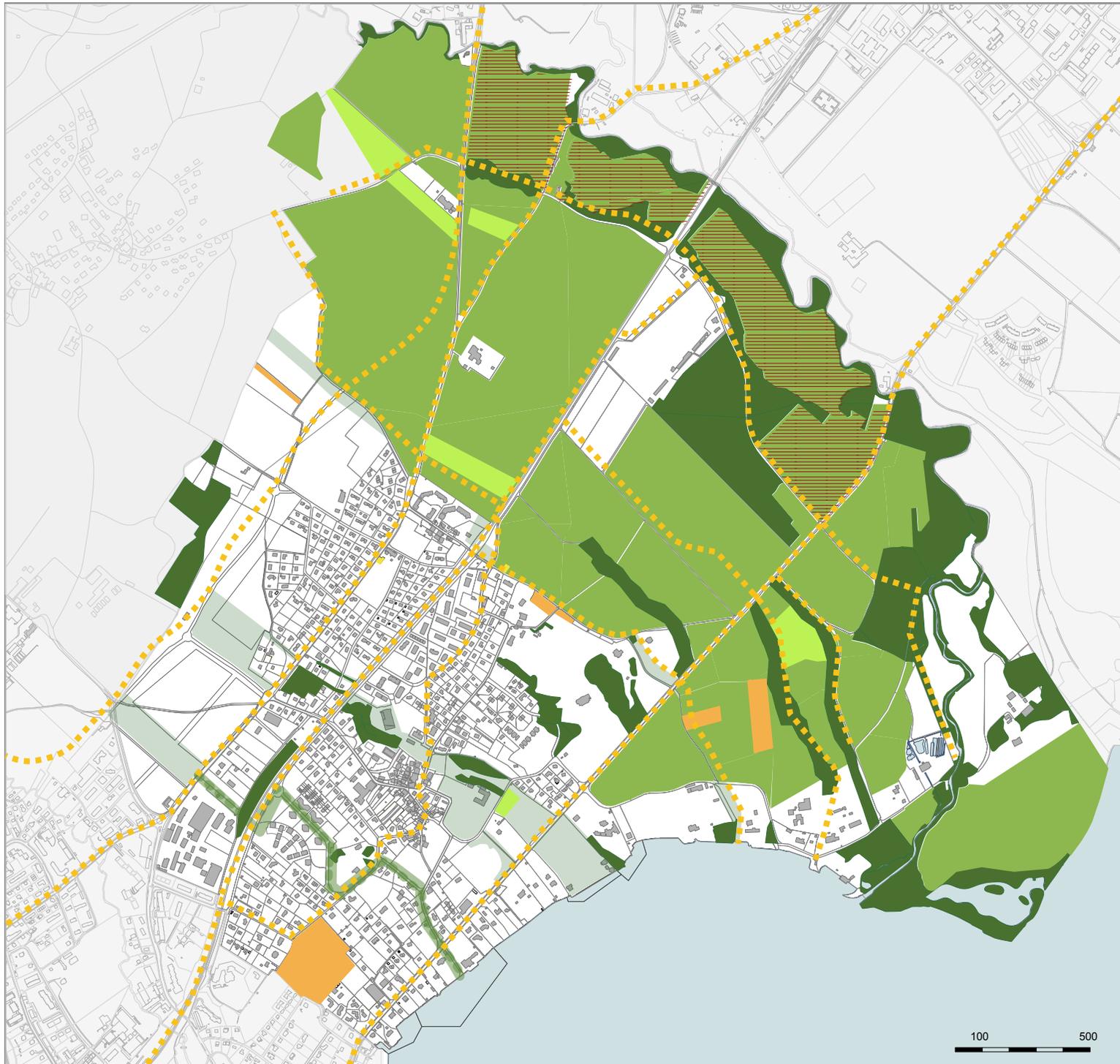
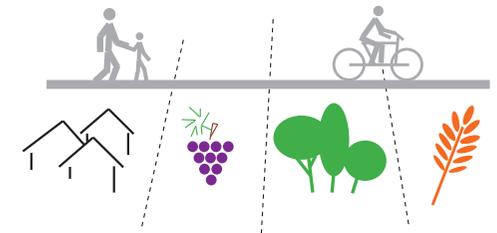
n+40

Afin d'apporter une qualité à l'espace public, le cours d'eau est remis à ciel ouvert par la réalisation d'un fossé construit.



Ruisseau mis à jour en ville - Zurich

P6. Zone agricole



-  Zone agricole
-  Zone agricole, constituée de part de d'autre d'un cordon boisé
-  Vergers
-  Vignes
-  Chemin piéton

DESCRIPTIF, ANALYSE, OBJECTIFS

Descriptif :

Le territoire agricole de Prangins est varié en typologies de cultures pratiquées. Il n'est cependant pas aménagé pour les promeneurs.

Analyse :

Tous ces espaces ouverts présentent un fort atout paysager, ils donnent à voir les montagnes au loin (Jura, Alpes...) et sont des espaces d'une grande tranquillité pour les promeneurs et les cyclistes.

Objectifs :

- Aménager les chemins agricoles en vue d'une mixité d'usages (piétons et producteurs)

LOCALISATION

Plus de la moitié de la surface de la commune, sur la partie est et nord.

COORDINATION

Initiative

Commune de Prangins

Instance responsable

Commune de Prangins

(En coordination avec les instances de coordination SDAN et régionales)

Propriétaires

Etat

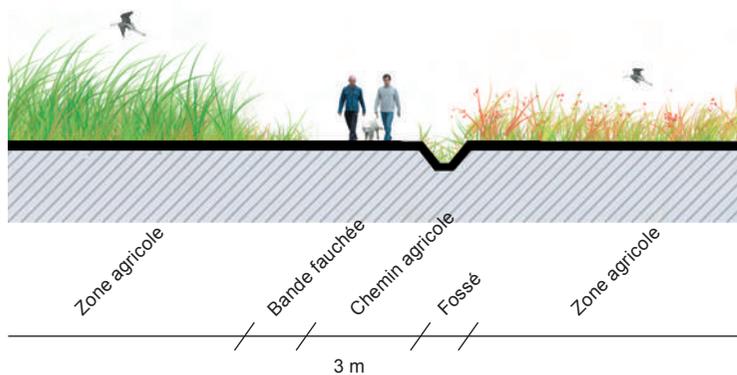
Commune de Prangins

Privé

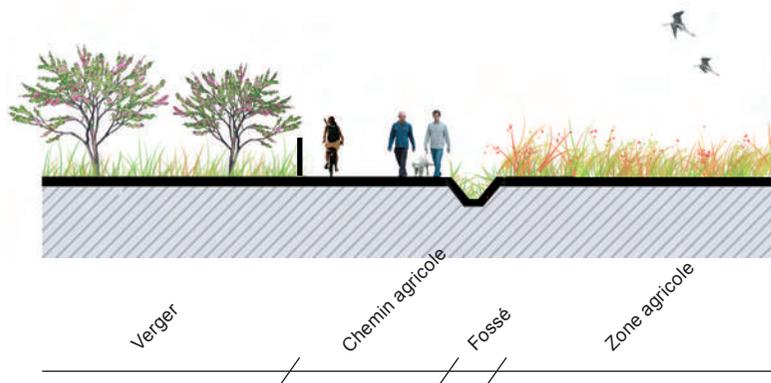
MISE EN OEUVRE

- Travail et discussion avec les agriculteurs.
- Aide au développement d'une agriculture de proximité (maraîchage)
- Sensibiliser le public au respect des cultures

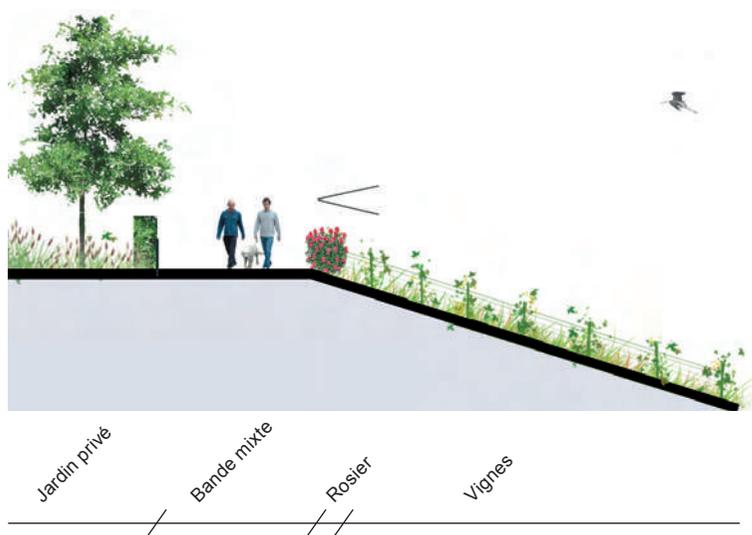
Les différentes ambiances de cheminements piétons



Promenade dans la zone agricole



Promenade le long des vergers



Promenade le long des vignes

P6. Zone agricole

La commune de Prangins présente un caractère très rural avec environ 60% de son territoire cultivé.

La création de cheminements piétons et de bandes mixtes permet de faire découvrir aux habitants ou visiteurs les différentes richesses et pratiques culturelles, tels que l'agriculture céréalière, les cultures de vergers et les vignes sur les côteaux ensoleillés.

Dans quelle mesure cette cohabitation entre acteurs du territoire (agriculteurs, viticulteurs...) et promeneurs est-elle possible? Sans doute cela doit-il passer par une sensibilisation du promeneur aux pratiques culturelles, donc une prise de conscience et un meilleur respect. Ces espaces peuvent devenir propices à la rencontre et à l'échange social.



Promenade dans la zone agricole



Promenade le long des vergers



Promenade le long des vignes

